

Communauté de communes de la Basse-Zorn



Rapport d'activités 2024



Edito du Président

Le rapport d'activités annuel est un exercice précieux pour considérer, mesurer et évaluer l'entièreté des actions menées par notre Communauté de communes.

Au sein d'un ensemble intercommunal cohérent, en étroite concertation avec ses communes-membres, il est également un outil de communication et de valorisation des multiples champs d'intervention de notre EPCI.

L'année 2024 a été gage d'avancement dans de nombreux projets, dans la continuité de notre Projet de Territoire 2030, véritable fil rouge de notre développement.

Parmi ceux-là, l'EcoParc Basse-Zorn, clé de voûte de la requalification du site de l'EPSAN, a pu ouvrir ses portes aux premières entreprises.

Cette impressionnante conversion démontre les enjeux de repenser nos espaces tout en valoriser le patrimoine bâti historique. Cette ambition se poursuit avec le projet de modernisation et d'attractivité des zones d'activités économiques existantes.

Dans un registre différent, la police intercommunale a réalisé sa première année d'activité complète et opérationnelle sur notre territoire. Vecteurs de dialogue social, de médiation et de sécurisation, les agents sont intervenus auprès de la population de façon coordonnée avec les forces de l'ordre de l'Etat. Les



chiffres des interventions réalisées dans des domaines variés et le soutien apporté aux mairies de l'intercommunalité attestent de leur utilité, réelle valeur ajoutée pour préserver le cadre de vie et la sérénité des lieux.

L'organisation interne de la Basse-Zorn se structure, la mise en place de nouveaux services à la population nécessite des évolutions pour avancer mieux ensemble.

Ainsi le service Animation Vie des Familles, regroupant la Petite Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la personne, dont les Seniors, a émergé pour davantage de lien et de cohésion dans les actions proposées.

Autant de mises en œuvre dont nous espérons qu'elles améliorent votre quotidien, et qui viennent en complément des autres services que nous travaillons chaque jour à améliorer pour votre bien vivre en Basse-Zorn.

Bonne lecture à vous !

Denis RIEDINGER

Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

////// Sommaire

1.	La Communauté de communes.....	6
1.1.	Direction générale	7
1.2.	Ressources humaines	9
2.2	Finances et marchés publics.....	10
2.	Communication générale	15
2.1.	Communication numérique.....	16
2.2.	Communication papier.....	19
3	Développement économique	22
3.1	Zones d'activités et animation économique.....	23
3.2	Commerce de proximité	30
3.3	Créateurs-repreneurs d'entreprises	32
3.4	Monde agricole.....	32
4	Services techniques	33
4.1	Travaux en cours	34
4.2	Travaux achevés	35
4.3	Travaux à venir	38
5	Environnement et cadre de vie	40
5.1	Gestion des déchets	41
5.2	Protection de l'environnement	45
5.3	Mobilité.....	46
6	Police, sécurité et prévention routière	49
6.1.	Contexte et objectifs	50
6.2.	Mises en place et actions.....	52
7	Vie culturelle & tourisme	60
7.1	Ecole de musique.....	61
7.2	Expositions à la Maison des Services.....	63
7.3	Promotion de la langue et la culture régionales	64
7.4	Tourisme et découverte de la Basse-Zorn	67

8	Service Animation Vie des Familles.....	75
8.1	Petite enfance.....	76
8.2	Enfance.....	81
8.3	Jeunesse.....	82
8.4	Seniors.....	89



1. La Communauté de communes

La Communauté de communes est un lieu privilégié de concertation, d'échanges, de débats, de réflexion, de décision et d'action, entièrement dédiée au développement et au rayonnement de ses sept communes ainsi qu'au service de ses habitants.

1.1. Direction générale

Les missions de la Direction générale portent sur le fonctionnement d'ensemble de la collectivité pour répondre aux besoins des usagers de la Communauté de communes dans les missions qu'elle exerce, mener à bien les projets portés par les élus et assurer le fonctionnement institutionnel et organisationnel de la structure.

La Direction générale est assurée par la Directrice générale des services, qui s'appuie sur les cadres de la collectivité dans leurs domaines de compétence respectifs et notamment le service administratif pour la vie communautaire.

1.1.1. Actions déployées

De manière usuelle, la Direction générale assure la **préparation** et le **déroulement** des **instances communautaires** (Bureaux, Conseils communautaires, séminaires d'élus), le **pilotage** de la **mise en œuvre des demandes de l'exécutif** de la collectivité par les services ainsi que l'**interface avec les partenaires institutionnels**. En 2024, l'action de la Direction générale s'est portée plus particulièrement :

Sur l'organisation des services et de leur fonctionnement

Dans un contexte d'évolution forte de la collectivité depuis l'adoption du Projet de Territoire Basse-Zorn 2030, il s'agit d'**accompagner les mutations** vers :

- **Davantage de services aux habitants**, symbolisés par la création d'un Service Animation Vie (SAV) des Familles regroupant l'ensemble des actions dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse et séniors et fil rouge des évolutions en cours ;
- Une **meilleure transversalité de l'action publique** en interne (temps d'échange, mode projet...) mais également avec les partenaires externes (partenariats et délégations pour l'exercice des compétences et la réalisation des projets) ;
- L'**adaptation des services aux enjeux de demain** et notamment à la nécessaire sobriété d'utilisation des ressources ;
- L'**adéquation des moyens** et des **missions** dans un **cadre organisationnel partagé** au travers du pilotage des actions « ressources humaines » autour du temps de travail, du RIFSEEP, de la définition des missions des agents et de l'organisation des services (organigramme, BZAV, relations avec les élus etc.).

Sur l'accompagnement des grands enjeux politiques et « chantiers » du projet de territoire

- En **soutenant les services** s'agissant des projets les plus ambitieux, parfois complexes et en **organisant l'articulation** entre **projets structurants** et **gestion quotidienne** ;

- En mobilisant l'ensemble des services sur le **bilan du projet de territoire** présenté aux élus municipaux réunis en séminaire et aux groupes de concertation de la société civile ;
- En préparant et accompagnant la **réflexion sur le devenir de politiques publiques** : politique « seniors » du territoire, habitat... ou la **mise en place de celles décidées** : fonctionnement de la Police intercommunale, Charte de gouvernance PLUi notamment ;
- En **anticipant et déployant les évolutions réglementaires**, particulièrement dans les domaines des ressources humaines, de l'eau et de l'assainissement...
- En **stabilisant les statuts** de la Communauté de communes et en **travaillant aux transferts de compétence** : Urbanisme et Politique du logement et / ou à la définition de l'intérêt communautaires des compétences Politique du Logement et Environnement ;
- Sur les **engagements et conventionnements** de la collectivité avec ses partenaires dans les différentes thématiques (mise en réseau des bibliothèques avec la CeA, PTRTE avec Région / PETR et Etat, mobilité avec CAH, Pays rhénan et Région etc.) ;
- Sur l'animation, la co-construction et la mutualisation entre Communauté de communes et communes-membres notamment par un travail étroit avec les DGS des communes.

Sur l'accompagnement des projets

De manière plus transitoire, la Direction générale a fortement **accompagné des projets** pour lesquels les services ne sont pas encore suffisamment formés et / ou structurés :

- **Apport méthodologique et renfort poussé** sur certaines thématiques particulièrement dans le domaine de la **mobilité** (transport en commun, projet de piste cyclable, nouvelle déchetterie) et des **études naturalistes nécessaires** (mise en place de mesures compensatoires et leur suivi, études amont des projets) ;
- Accompagnement de la mission de **mise en place d'une Charte de gouvernance** pour le **futur PLU intercommunal** et prise de relais sur les documents d'urbanisme en fin d'année ;
- Démarches d'**acquisition du RPE**.

1.1.2. Actions en cours

En fin d'année 2024, la plupart des actions déployées se poursuivent par leur mise en place opérationnelle :

- Préparation de la **prescription du PLUi**, **recrutement** d'un prestataire et d'un chargé de mission dédié ;

- Poursuite de la structuration des services avec le renforcement des moyens et du mode projet par la création à venir d'un poste de coordonnateur de projets ;
- Recrutements
- Réflexion sur les besoins et définition des postes (RH et service technique) ainsi que la formation des managers et cadres de la collectivité.

1.2. Ressources humaines

Les Ressources Humaines assurent la gestion des effectifs et des obligations de la collectivité en tant qu'employeur. Une partie significative de l'activité consiste en la gestion des paies des agents et des élus communautaires, l'établissement de déclarations et de rapports RH ainsi que la gestion des contrats et carrières des agents, des congés et absences.

Au-delà de cette gestion réglementaire et administrative, le service des Ressources Humaines accompagne le quotidien des agents, répond à leurs interrogations (statut, concours, retraite...), les guide dans leurs parcours de formation, prévoit et informe sur les dispositifs de protection sociale, veille à la bonne intégration de tous et à la qualité de vie au travail.

1.2.1. Actions déployées

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs de la Communauté de communes sont composés de **25,80** équivalent temps plein (**ETP**) :

- 5 agents de catégorie A ;
- 27 agents de catégorie B comprenant les effectifs de l'Ecole de musique ;
- 7 agents de catégorie C.

Les titulaires de la fonction publique constituent **40 % de l'effectif**.

Outre les activités récurrentes liées à la paie et à la gestion, l'année 2024 a été marquée par l'évolution du cadre de travail dans la collectivité (temps de travail, télétravail). Il s'agit d'une part de conformer la collectivité à ses obligations réglementaires, d'autre part d'assurer une meilleure équité entre tous les agents dans un contexte de forte évolution des effectifs et missions de la collectivité.

La mise à jour et la généralisation du RIFSEEP ainsi qu'une attention portée à la pérennisation des postes existants ou à l'allongement de la durée des contrats vise également à assurer une meilleure visibilité pour le personnel et à une meilleure stabilité des effectifs pour la collectivité.

Parmi les actions phares de 2024, on peut citer :

- En février, l'augmentation de la participation employeur pour les risques santé et prévoyance, ainsi qu'en avril l'attribution d'une « prime pouvoir

- d'achat » pour accompagner les agents dans le maintien de leur pouvoir d'achat en dépit des augmentations importantes des prestations ;
- L'intégration dans les effectifs de l'Ambassadeur du tri jusqu'alors mis à disposition, par la création d'un poste permanent à compter du 1^{er} juillet ;
 - La mise en place d'un nouveau protocole temps de travail (Conseil communautaire de septembre 2024) à l'issue d'une concertation approfondie avec les agents au 1^{er} semestre portant sur les plannings de travail, les congés et ARTT, les autorisations d'absence, le Compte épargne temps, etc. ;
 - La normalisation du télétravail, intégré dans la concertation « temps de travail » (septembre 2024) ;
 - La création d'un poste permanent de Chargé de mission Environnement en lieu et place du contrat de projet (septembre 2024) ;
 - L'accompagnement de la suppression du poste de secrétaire de l'Ecole de musique ayant entraîné un départ d'agent contractuel ;
 - La mise à jour du régime indemnitaire de la Police intercommunale en décembre.

1.2.2. Actions en cours

Compte tenu des changements survenus durant cette année, en cette fin 2024 la priorité est que chacun s'approprie et fonctionne avec les nouvelles règles relatives au temps de travail.

Le remplacement du technicien parti en fin d'année ainsi que le renforcement des effectifs sont également en cours pour répondre aux nouveaux besoins et prises de compétence.

Le départ au mois de décembre de la chargée de mission ressources humaines a ralenti la mise à jour des situations individuelles et obligations de la collectivité, qui se poursuit en 2025 avec l'arrivée d'une nouvelle gestionnaire carrière et paie au 1^{er} février.

2.2 Finances et marchés publics

Le service Finances et Marchés publics est un service support de la collectivité. Il est composé de 2 personnes à temps plein : la responsable du service et l'assistante comptable et marchés publics, ainsi qu'un assistant comptable sur la moitié de son temps de travail.

L'activité du service est composée de deux volets :

Finances

- Préparer les budgets annuels amorçant les autorisations de dépenses et de recettes ;
- Retracer comptablement le travail des différents services.

Marchés Publics

- Mettre en place la politique d'achat de la collectivité ;
- Accompagner les services dans les procédures.

1.2.3. Actions déployées

1.1.3.1 Finances

Les finances de la Communauté de communes sont ventilées entre un budget principal, six budgets annexes et divers budgets spécifiques aux lotissements et micro-zones d'activités (non présentés).

Les grands projets 2024 sont déclinés de la façon suivante :

○ Travaux de voirie (poursuite du PPI 2020/2026)	2 222 969 €
○ Fonds de concours aux communes membres	285 000 €
○ Travaux de renouvellement des poteaux d'incendie	124 192 €
○ Travaux de modernisation de la Maison des Services	56 115 €
○ Mise aux normes des circuits découvertes	34 725 €
○ Finalisation des travaux de rénovation énergétique de l'EHPAD	1 203 045 €
○ Travaux de renforcement du réseau d'eau potable	365 432 €
○ Travaux sur conduites d'assainissement et station d'épuration	861 914 €
○ Démarrage des travaux de réalisation d'une aire de camping-car	13 842 €

Le Budget Principal (CA 2024)		Le Budget Assainissement (CA 2024)	
<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 4 580 843,86	Dépenses : 4 682 266,73	Dépenses : 2 856 246,22	Dépenses : 1 578 522,60
Recettes : 6 753 063,34	Recettes : 4 117 443,04	Recettes : 4 184 973,51	Recettes : 3 806 388,97

Le Budget Eau (CA 2024)		Le Budget Ordures Ménagères et assimilés (CA 2024)	
<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 1 656 992,06	Dépenses : 587 034,92	Dépenses : 1 705 875,96	Dépenses : 89 083,06
Recettes : 2 678 585,60	Recettes : 658 919,42	Recettes : 2 551 148,22	Recettes : 1 887 282,69

Le Budget Ecole de Musique Intercommunale (CA 2024)		Le Budget Aire de Camping-Car (CA 2024)	
<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 332 751,43	Dépenses : 11 420,69	Dépenses : 1 818,28	Dépenses : 12 024,00
Recettes : 337 775,17	Recettes : 6 396,95	Recettes : 0,00	Recettes : 0,00

En 2024, la Communauté de communes a enregistré **24 191 757 €** de recettes réelles (reprise des résultats 2023 incluse).

Ces recettes se répartissent à hauteur de 66 % sur la section de fonctionnement et 34 % sur l'investissement.

Sur le budget principal, les recettes fiscales d'un montant de **4 163 445 €** représentent **62 % des recettes réelles de fonctionnement**, dont la majorité (60 %) est constituée du versement de la fraction de TVA nationale à la suite des réformes de la TH et de la CVAE.

La collectivité perçoit également :

- 268 032 € au titre des compensations fiscales liées à la réduction des impôts de production décidés par l'Etat en 2021 au nom de la « reconquête industrielle » ;
- 565 069 € de dotation de l'Etat.

En parallèle la Communauté de communes est ponctionnée de **430 311€** au titre de du FNGIR mis en place en 2010 suite à la réforme de la Taxe Professionnelle et de **256 965 €** au titre de la péréquation horizontale.

L'emprunt fait partie intégrante des ressources budgétaires d'une collectivité : il finance l'investissement et n'est pas affecté à une opération spécifique.

La gestion de la dette est un élément important de la gestion financière de la Communauté de communes. Il s'agit de financer les pics d'investissement sans à coup sur la pression fiscale tout en conservant des équilibres financiers sains. L'endettement au 31 décembre 2024 reste très contenu, l'encours de la dette s'élevant à **3 297 153 €**.

Cet encours se répartit en un portefeuille de 4 contrats :

		Durée	Taux	Fin	Capital d'origine	Capital restant au 31/12/23
Budget Principal	CA	18 ans	0,89%	2038	2 000 000 €	1 476 153 €
Budget Assainissement	CDC	25 ans	4 % *	2038	1 500 000 €	855 000 €
	CA	25 ans	3,47 %	2038	1 500 000 €	840 000 €
Réseau Eau	CE	15 ans	1,39 %	2032	252 000 €	126 000 €

* Taux variable

1.1.3.2 Marchés publics

Les marchés publics suivants ont été lancés en 2024 :

	Attributaire	Montant TTC
Programme de voirie 2024 : - Rue de Kurtzenhouse à Geudertheim - Rue de Weitbruch à Gries	PONTIGGIA PONTIGGIA	431 448,00 € 269 770,80 €
Renforcement du réseau AEP à Geudertheim	PONTIGGIA	155 743,80 €
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de camping-car	SODEREF	21 990,00 €
Equipement de l'aire de Camping-Car	CAMPING CAR PARK	53 817,00 €
Suppression et remplacement des Poteaux d'incendie	ARTERE	Marché à bon de commande

Contrat d'assurance 2025 – 2025 : - Responsabilité civile - Protection juridique - Protection fonctionnelle - Flotte auto - Dommages aux biens - Risques statutaires - Cyber-sécurité	GROUPAMA GROUPAMA GROUPAMA MMA GROUPAMA GROUPAMA ACL COURTAGE	7 958,85 €/an 473,63 €/an 2 301,79 €/an 7 395,24 €/an 17 662,06 €/an 7,3 % 2 164,67 €/an
Réhabilitation des collecteurs d'assainissement par chemisage à Geudertheim, Gries, Kurtzenhouse et Weitbruch	Groupement AXEO – SMCE REHA	466 414,80 €
Ouvrage d'Interconnexion en eau potable : - Génie civil et réseaux - Equipement hydraulique	SOTRAVEST SOGEA	323 681,89 € 190 863,12 €
Maintenance des installations : - cloches et horloges - paratonnerre - extincteurs - trappe de désenfumage - alarme incendie	Marchés mutualisés et attribués par les communes	
Programme de voirie 2025 rue Heyler à Hoerdt : - voirie et espaces verts - réseaux secs éclairage et arrosage	GCM SOGEA	415 803,90 € 151 500,60 €
Renforcement du réseau AEP rue Heyler à Hoerdt	GCM	239 745,60 €
Accord cadre multi attributaires → faune flore zones humides	ARTELIA ELEMENT 5 BIOTOPE	
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un itinéraire cyclable entre Gambsheim et Brumath	Groupement INGEROP - ACTIERRA	Mission de base : 182 610,00 €



2. Communication générale

La Communauté de communes informe ses citoyens via divers supports de communication tout au long de l'année.

La communication fait partie du service Administratif et Communication qui regroupe 3 agents : une responsable de service, une chargée de mission attractivité et événementiel et une chargée d'accueil.

Le service Administratif et Communication a pour vocation d'informer au mieux les usagers des démarches et activités du territoire et de faciliter les échanges entre la collectivité et les administrés.

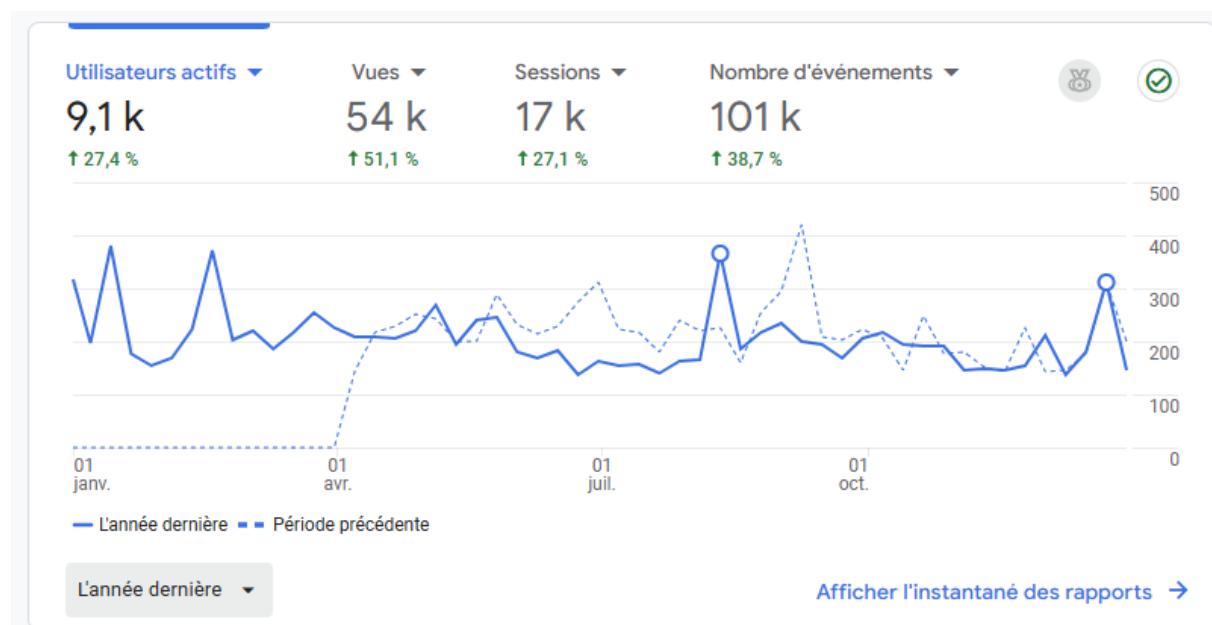
2.1. Communication numérique

2.1.1. Actions déployées

2.1.1.1. Site Internet et Newsletters

Le [site Internet](#) de la Basse-Zorn est mis à jour régulièrement (actualités, événements, informations, etc.).

Les données d'utilisation et de fréquentation du site pour 2024 sont les suivantes :



Utilisateurs

Il s'agit du nombre de personnes ayant interagi avec notre site ou application au cours de la période spécifiée, soit 9 100.

Vues

Les pages vues correspondent à la mesure du nombre total de fois où des utilisateurs visualisent une page de notre site web, soit 54 000.

Session

Une session est un intervalle au cours duquel un utilisateur interagit avec notre site web, soit 17 000.

Nombre d'événements

Le nombre d'événements de 101 000 correspond à une action spécifique d'un utilisateur sur notre site, telle que cliquer sur un bouton, lire une vidéo ou télécharger un formulaire.

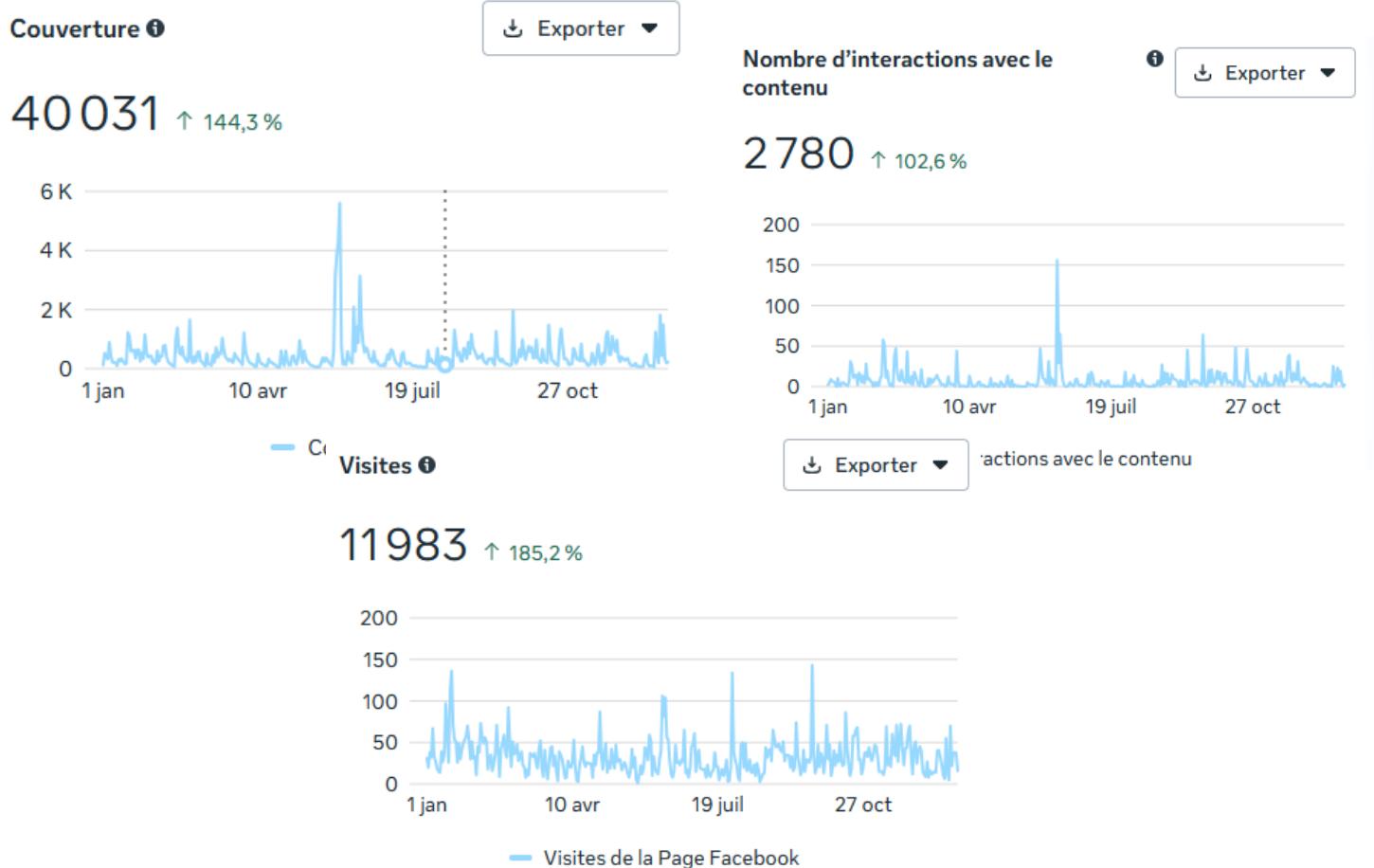
La Communauté de communes a diffusé [5 newsletters](#) en 2024 aux abonnés inscrits via le site Internet (bas de page).

2.1.1.2. Réseaux sociaux et applicatifs

Page Facebook

La page Facebook de la Communauté de communes, initiée en 2016, reste active. Des actualités sont régulièrement publiées, en lien avec les compétences et activités de la collectivité.

Au 31 décembre 2024 la page compte [2 246 followers](#) (+ 170 en un an) dont 1 700 j'aime.



Couverture

Cet indicateur comptabilise la couverture de la diffusion organique ou payante du contenu Facebook, y compris les publications, les stories et les publicités. Il comprend également la couverture d'autres sources, comme les identifications, les visites et les consultations de la Page ou du profil, ainsi que la couverture des publications et des stories boostées.

Nombre d'interactions avec le contenu

Le nombre de mentions J'aime ou de réactions, d'enregistrements, de commentaires, de partages et de réponses obtenus par le contenu diffusé, y compris les publicités.

Nombre d'interactions avec le contenu

Le nombre de fois où la Page a été consultée.

La progression est toujours visible et dynamique, ce canal reste un moyen pour informer des activités de la Basse-Zorn à ne pas négliger dans la communication auprès des administrés et au-delà du territoire.

Panneaux électroniques

Toutes les communes ont été dotées de panneaux électroniques en 2016. Ceux-ci permettent d'émettre des messages variables en direction de la population, avec pour objectif de diffuser des informations variées d'intérêt général liées à la vie des communes et de la Communauté de communes.

Les communes et la Communauté de communes constatent que ce vecteur d'informations est utile pour les gens du territoire.

Citykomi

La [Communauté de communes](#) et ses [sept communes-membres](#) ont fait le choix de s'abonner à une même application d'alertes via notification sur mobile.

Soucieuse d'évoluer avec les outils d'aujourd'hui et d'informer sur ce qu'il se passe dans la Communauté de communes, la Basse-Zorn a choisi Citykomi, une [application mobile](#) d'information en temps réel directement sur smartphone ou tablette.

Sans publicité et sans collecter aucune donnée personnelle, elle respecte les règles de vie privée et l'anonymat des abonnés.

Au 31 décembre 2023, le canal Basse-Zorn Infos comptait [2 165 abonnés](#) contre 2 096 un an plus tôt.

Label « villes et territoires internet »

La Basse-Zorn s'est inscrite dans la démarche Ville internet depuis 5 ans, (adhésion en 2019). Le label accorde entre 1 et 5 @ aux villes et territoires en fonctions des services digitaux existants, proposés au public et/ou agents.

La collectivité a commencé avec 2@, puis l'obtention de la 3^e dès 2021 et de la 4^e en 2022, reconduite en 2023. En 2024, la Communauté de communes a obtenu le nombre maximum, soit 5@, distinction qui met en lumière l'engagement politique et administratif à plusieurs égards :

- La volonté politique forte de la collectivité et l'implication des agents territoriaux dans le déploiement des services publics numériques ;
- Répondre toujours plus fidèlement aux attentes des usagers ;
- Proposer un internet citoyen local à la disposition de chacune et dans l'intérêt général ;
- Maintenir la continuité des services publics et offrir de la flexibilité aux administrés ;
- Diminuer les démarches papier pour correspondre à l'ère digitale actuelle et sa dématérialisation.

2.1.2. Actions en cours

Afin d'améliorer la visibilité et la diffusion de l'information, la collectivité travaille sur de nouveaux axes de communication :

- Crée une [page Linkedin](#) afin de toucher les professionnels et entrepreneurs, partie importante et structurante de l'identité du territoire, et de faire rayonner davantage la vie économique et touristique de la Basse-Zorn ;
- Déployer des [bornes digitales](#) afin de rendre accessible en continu les données administratives et touristiques, conformément à la fiche action inscrite au projet de territoire 2030.

2.2. Communication papier

2.2.1. Actions déployées

2.2.1.1 Bulletins d'information

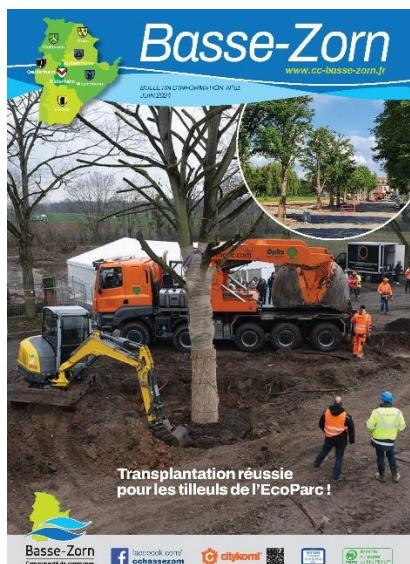
Le bulletin intercommunal est l'un des outils clé pour communiquer auprès des habitants et entreprises du territoire. Sa présentation générale se veut structurée et aérée afin d'apporter clarté et modernité à sa lecture.

Son contenu a pour objectif d'informer sur la vie de la collectivité, ses réalisations et ses projets.

Deux bulletins d'information « Basse-Zorn, un espace de vie » ont été édités en 2024 : en juin (24 pages) et en décembre (28 pages).

Chacune des deux éditions a été imprimée à 9 200 exemplaires. Les mairies les distribuent pour chaque foyer de leur commune.

Les calendriers des fêtes et manifestations sont édités au même moment, ils inventorient tous les événements en Basse-Zorn dont les communes ont connaissance.



n° 51 juin 2024



n° 52 décembre 2024

2.2.1.2 Institutionnelle et pour les services

La Communauté de communes de la Basse-Zorn propose des activités à destination de différents publics de son territoire. Pour promouvoir ces activités, des affiches et programmes sont édités.

- **Petite enfance** : conférences, matinée portes ouvertes, calendrier des activités, etc. ;
- **Conseil intercommunal de jeunes (CIJ)** : réalisation d'un kakémono pour mettre en valeur le CIJ lors des manifestations que les jeunes conseillers organisent (marche solidaire, concert intergénérationnel, présentations, etc.) ;
- **Seniors et aidants** : programme semestriel à destination des seniors (1 000 exemplaires) et des aidants (200 exemplaires), affiches sur les événements ponctuels ;
- **Ecole de musique** : carnet de correspondance (150 exemplaires), affiches pour les différents évènements et rencontres (mercredis musicaux, auditions, concerts, etc.) ;
- **Environnement** : programme annuel d'activités pour la sensibilisation à l'environnement (3 200 exemplaires), affiches pour les différents items ;

2.2.1.3 Presse

Au cours de l'année 2024, [32 articles](#) sont parus dans la presse locale.

Les articles sont parus principalement dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, mais également dans le MAXIFLASH (hebdomadaire gratuit).

Les thèmes sont relativement variés : actions jeunesse ou musicales, environnement, mobilité, eau ou encore actions pour l'alsacien, ... les principaux champs de compétences de la Communauté de communes ont été bien relayés tout au long de l'année.

22 // Édition du 25 Mars 2024

VIE LOCALE

MAXIFLASH

GRIES Le sound-painting, peinture et musique en un seul geste

Le concept ne devait pas être étranger à Vivaldi quand il a composé Les quatre saisons, en s'inspirant du tableau de la nature. Mais le sound-painting, c'est aussi un langage gestuel à part entière, que les stagiaires de l'école de musique de la Basse-Zorn ont découvert fin février à Gries.

Quatre guitares, deux trompettes, des percussions et une artiste-peintre : c'est la formation pluridisciplinaire du stage de sound-painting organisé par Germain Leguy, professeur de trompette à Gries, avec Alban Nacilly, dans le cadre d'un projet pédagogique pour leurs études à la HEAR (Haute école des arts du Rhin). « Le sound-painting est un langage de 1200 gestes qui a été créé par Walter Thompson, nous en avons enseigné une quinzaine ici et tout le monde les a vite intégrés pour des possibilités sans limite », expliquent les profs.

DES ÉCLATS D'INSTRUMENTS

Une main qui se lève, puis mime une longue-vue ou une fourmi, le chef d'orchestre saute et finit par « une pêche » pour obtenir des éclats d'instruments, des notes longues ou plus aiguës. « Cela peut sembler dissonant, mais c'est très organisé, en aucun cas cacophonique », décrit Tao, guitariste de 12 ans. C'est de l'improvisation, on ne peut pas



Tao dirige la musique par des gestes et Camille la peint. / ©SB



Les œuvres peintes par les stagiaires. / ©SB

parler de morceau puisqu'il n'y a pas de partition », Germain Leguy souligne la beauté du geste : « À chaque fois, il y a un geste, musical ou visuel, qui peut être reconstruit, et qui est source d'inspiration pour les uns et les autres ».

Car aux instruments s'ajoute le pinceau de Camille Mayer, artiste-peintre de 28 ans qui travaille en free-lance à Strasbourg. « Je suis très attentive aux couleurs et la

musique a une couleur aussi, sans oublier la spontanéité dans mon travail, c'est très corrélaté. Certaines personnes qui apprennent à peindre ont du mal à décoincer le geste en étant dans une optique de résultat. Je réalise là que ce qui compte, c'est le processus, cela se vit plutôt que se réfléchit ». Au rythme du chef d'orchestre, elle enchaîne les tableaux, plus ou moins expressifs. Puis les rôles s'inversent : Camille peint, une

couche se superpose à l'autre, et les musiciens interprètent.

TROQUER LA GUITARE

Tao a bien compris qu'il pouvait influencer l'œuvre. « Si je me dis ça manque de rouge, alors je vais jouer quelque chose de plus énergique, ça manque de bleu, quelque chose de plus triste. On s'inspire de l'œuvre qu'on voit, et en même temps le peintre dessine ce qu'on joue ». Mais

ce qu'il a préféré, c'est finalement troquer sa guitare contre un pinceau : « La musique était très variée, de Beethoven au rap, des ting ting tings devenaient des petits points... Sur un même morceau, certains ont fait de l'abstrait total d'autres un paysage très réaliste ». Tao a l'art et la manière, et ça, ça ne s'improvise pas ! ■

Solann Battin

2.2.2.Actions en cours

Afin d'harmoniser et mettre à jour l'identité visuelle de la Communauté de communes, le totem devant la Maison des Services verra son revêtement renouvelé pour mettre à jour les logos et blasons des collectivités.



3 Développement économique

Le service développement économique vise à créer des conditions d'attractivité favorables à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire.

Le service développement économique a pour objectifs de maintenir, promouvoir et soutenir l'activité économique existante, de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et l'accompagnement des porteurs de projets, la mise en réseau des acteurs économiques, en apportant des réponses aux défis et enjeux actuels (climatique, énergétique, de bien être des salariés...).

Le développement économique nécessite une approche collaborative, impliquant divers acteurs publics et privés. Ce service est composé d'une personne.

Les missions du service développement économique sont principalement axées sur :

- La création et la commercialisation de zones d'activités permettant l'accueil et le développement des entreprises ;
- Leur gestion au quotidien, leur requalification ainsi que l'animation et le développement de réseaux d'entreprises ;
- Le développement de projets touristiques tels que la mise en œuvre et l'entretien des circuits découverte ou la création d'une aire de camping-cars.

3.1 Zones d'activités et animation économique

3.1.1 Gestion des zones d'activités et animation économique

Lien avec les entreprises

La création et le maintien de liens avec les entreprises du territoire est essentielle. Ils permettent de mieux connaître les entreprises, leurs besoins, leurs projets et ainsi mieux répondre à leurs attentes en adaptant nos politiques.

Cette relation favorise la création de réseaux, la collaboration et la synergie inter-entreprises.

Il s'agit d'un levier important pour la gouvernance et le développement économique du territoire.

Le lien avec les entreprises est quotidien : que ce soit pour des questions relatives à l'aménagement des zones, à la mise en place de certains services, aux offres et demandes de locaux disponibles, aux différentes aides pouvant leur être accordées dans le cadre de leurs projets, etc., les entreprises du territoire ont le réflexe de se mettre en relation avec la Communauté de communes qui constitue une porte d'entrée pour leurs projets de développement.

Groupement d'Intérêt Economique (GIE)

Les entreprises du Parc d'Activités du Ried se sont regroupées au sein d'un GIE qui représente les [intérêts collectifs des entreprises adhérentes](#).

Il importe à la collectivité d'entretenir des liens étroits avec un tel groupement qui de fait est bien placé pour identifier les problématiques communes (sécurité, entretien, signalisation, desserte en transport, circulation...) et les projets d'intérêts collectifs nécessitant une action coordonnée de la collectivité. Aussi, le GIE est associé à l'ensemble des démarches engagées par la CCBZ sur le Parc d'Activités du Ried (pose des caméras, Hackathon, étude de mutabilité...).

La collectivité apporte par ailleurs un [soutien administratif au GIE](#), qui tient une permanence au sein de ses locaux les mardis et jeudis après-midi.

La Communauté de communes est invitée chaque année, à **l'Assemblée Générale (AG) du GIE** organisée en 2024, le mardi 10 décembre. L'occasion pour les élus référents d'échanger avec les membres et les informer des projets de la collectivité. Ce rendez-vous se clôt par un moment de convivialité permettant à chacun d'échanger plus amplement.

Rencontres et visites d'entreprises

En 2024, la Communauté de communes est allée à la rencontre de certaines entreprises pour un [échange avec leurs dirigeants et une visite de sites](#) dans le cadre de déplacements organisés ou d'évènements spécifiques (anniversaire, inauguration...).

Monsieur RIEDINGER et Monsieur NOLETTA ont pu se rendre au sein des entreprises GRD, GREENSPACE ou encore SOUDAGE EQUIPEMENT, afin de découvrir ces entreprises et leurs actualités.

Aller à la rencontre des entreprises démontre un [intérêt sincère](#) de la collectivité et instaure un [climat de confiance](#) et de [proximité](#), essentiel pour que les dirigeants se sentent soutenus.

Des [rencontres individuelles](#) ont également lieu à [l'initiative des entreprises](#) qui souhaitent faire part à la collectivité d'une problématique ou d'un besoin spécifique. Monsieur RIEDINGER et Monsieur NOLETTA ont ainsi rencontré parmi d'autres les entreprises LACO, CERELIA, FLAMBEES TRADITIONS.

La collectivité montre ainsi sa capacité d'écoute des préoccupations des entreprises, indifféremment de leur taille.

Les rencontres avec les dirigeants d'entreprises s'organisent également sur des [sujets spécifiques](#) tels que, en 2024, dans le cadre de la réflexion sur la desserte en transport en commun du territoire via l'extension du réseau RITMO en Basse-

Zorn et la mise en place d'une Taxe Versement Transport permettant de couvrir une partie des dépenses d'un tel service aux entreprises.

Ces rencontres permettent une concertation préalable des entreprises sur les politiques mises en place et de s'assurer de leur pertinence aux yeux des acteurs économiques concernés, rouages et partenaires essentiels du territoire. Dans cette logique, ont été rencontrés les dirigeants de EPLUCH'LEG, ALSAFIX, PIERRE SCHMIDT, WIEDEMANN ET FILS, ALSACE LAIT et BRETZEL BURGARD.

Vœux aux acteurs économiques

Le 18 janvier 2024, la Communauté de communes conviait l'ensemble des **acteurs économique des zones d'activités** (Hoerdt, Weyersheim, Geudertheim et Gries) aux traditionnels **vœux du Président**, l'occasion pour la collectivité de présenter sa **politique de développement aux entreprises**, de les rencontrer, de se tenir informée de leurs éventuels projets en cours et de passer, avec leurs représentants, un moment en toute convivialité.

Rencontre des dirigeants d'entreprises des zones d'activités

En partenariat avec le GIE et l'ADIRA, la Communauté de communes organise des rencontres à destination de l'ensemble des dirigeants d'entreprises de ses zones d'activités économiques sur des thématiques communes et sur un format permettant d'échanger en toute convivialité. Ces rencontres, organisées tour à tour au sein d'entreprises souhaitant nous accueillir, permettent de les informer, les sensibiliser sur une thématique particulière, le partage des bonnes pratiques, renforcent le dialogue, les liens, développe les **réseaux et les synergies**.

Le 16 avril 2024, accueillies dans les locaux du tout nouvel espace de coworking GREENSPACE dans le Parc d'Activités du Ried de Hoerdt par Monsieur Denis RIEDINGER, Monsieur Roger MENAITREAU, représentant du GIE et Monsieur Antoine SANNER, dirigeant de GREENSPACE, les entreprises ont assisté à une **rencontre consacrée au devenir de nos zones d'activités** et de ce que l'on souhaite y trouver en termes de services, de desserte, de lieux de centralité, d'espace végétalisés, de réponses aux défis climatiques et énergétiques, d'optimisation foncière pour pouvoir encore nous développer sur moins de foncier dans la perspective du Zéro Artificialisation Net (ZAN).

Les dirigeants ont pu prendre connaissance et échanger avec la collectivité et les intervenants (ADEUS et ADIRA) sur :

- L'étude sur la **mutabilité de nos deux grandes zones d'activités** dont certaines idées et certains axes stratégiques permettront d'adapter l'ensemble de nos zones à ces problématiques ;
- La démarche **Hackathon « Penser les ZAE de demain »** dans laquelle nous nous sommes inscrits pour alimenter notre réflexion.

3.1.2 Ouverture de secteurs à vocation économique

En offrant un cadre favorable à l'activité, des terrains adaptés, viabilisés, bien desservis et compétitifs, les zones d'activités sont un outil d'attractivité pour de nouvelles entreprises.

Elles permettent également aux entreprises locales de se développer sur le territoire en proposant des terrains favorisant leur extension éventuelle suivant leur croissance.

Par ailleurs, les zones d'activités déploient et construisent des synergies. La concentration d'entreprises dans une même zone facilite les échanges, la mutualisation des services et le développement de partenariats. Cela crée un écosystème économique dynamique et stimulant.

Création de la micro-zone d'activités de Weitbruch

Située à la sortie du village en direction de Gries, cette zone d'activités de **1,9 hectares** est destinée à accueillir principalement des activités artisanales et de services. Il s'agit d'une zone d'activités de desserrement pour le développement des entreprises locales.

Le permis d'aménager a été obtenu en novembre 2024 et le début de la viabilisation est prévue pour mai 2025. Elle offrira 12 lots de plus ou moins 10 ares.

Requalification du site de l'EPSAN : Ouverture de l'EcoParc Basse-Zorn

Ce projet, basé sur la reconversion de l'ancienne friche hospitalière de l'EPSAN, idéalement située :

- entre deux grandes zones d'activités économiques (Parc d'Activités du Ried et EcoParc Rhénan), au positionnement géographique stratégique entre deux territoires dynamiques,
- proche de l'Allemagne et à proximité immédiate d'un nœud autoroutier.

Ce positionnement constitue une réelle opportunité permettant de répondre à de nombreux enjeux du territoire : l'optimisation foncière et la mobilisation des friches, le développement économique du territoire, la montée en gamme des zones d'activités ou encore la préservation des éléments remarquables du territoire bâti et paysager.

Cette requalification permet de conforter la position économiquement dynamique et attractive du territoire, contraint par de faibles disponibilités foncières, et a été inscrite comme une action stratégique dans le projet de territoire de la collectivité.

Démarrés fin juin 2023 après 3 longues années de procédures pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet, les travaux de

vialisation portés par l'aménageur du site, BROWNFIELDS, se sont poursuivis en 2024.

Ils ont été marqués par l'impressionnante **transplantation d'une allée de 16 tilleuls centenaires**, allée emblématique de l'entrée du site que tous, élus et l'opérateur lui-même, souhaitaient préserver et que BROWNFIELDS s'était engagé à sauver. Le déplacement de cette deuxième rangée de tilleuls était nécessaire afin d'élargir la voirie permettant l'accès aux entreprises qui vont s'y planter et la création de noues.

En 2024, BROWNFIELDS a poursuivi la commercialisation du site, et nous a présenté **6 nouvelles entreprises intéressées** par l'acquisition d'un terrain ou un projet de réhabilitation de bâtiments en vue d'un dépôt de permis de construire :

- THICENT GROUPE pour la réhabilitation des ateliers,
- le Cabinet d'expert-comptable Muller pour la réhabilitation d'une des maisons à l'entrée du site,
- le centre de contrôle technique pour poids lourds DEKRA,
- le concessionnaire de PL SVI Volvo,
- l'entreprise VERTIGO, spécialisée dans la valorisation des produits de marque invendus,
- CHRONOPOST.

Les premières entreprises (SALZANI, BROWNFIELDS et VENTHRON-SCHORO) s'installeront dès janvier 2025.



Vue de l'impressionnante transformation du site



Opération de transplantation d'une allée de 16 tilleuls centenaires
le 12 mars 2024

3.1.3 Modernisation et attractivité des zones d'activités économiques

En parallèle à la réalisation de cette nouvelle zone d'activités au cadre d'exception, la Communauté de communes a lancé en 2024 une réflexion globale sur le [devenir de ses anciennes zones](#), en particulier le Parc d'Activités du Ried et la zone d'activités de Weyersheim, respectivement de 120 ha et de 40 ha, qui concentrent les enjeux les plus forts car construits sous un modèle ancien qu'il convient de [moderniser](#) pour :

- répondre aux [nouvelles attentes](#) des entreprises et usagers des zones,
- faciliter leur [adaptation au changement climatique](#),
- [optimiser leur foncier](#),
- les [transformer](#), au niveau du bâti comme de leur organisation.

Cette action est également inscrite dans le projet de territoire de la collectivité et vise à conforter la position économique de la Communauté de communes.

Après une phase de cadrage des attentes réalisée avec nos partenaires : ADIRA, ATIP et ADEUS qui a mené à la décision fin 2023 de lancer une [étude de mutabilité](#) de ces deux zones et d'alimenter la réflexion en participant à la démarche [Hackathon](#) « penser et réaliser la Zone d'Activités Economiques de demain » portée par l'ADIRA, la période de janvier à mars 2024, a été

consacrée à l'élaboration d'un diagnostic qui a fait ressortir un certain nombre d'atouts et de fragilités pour chacun des deux sites.

Afin de mieux appréhender le site, une déambulation a été organisée dans le cadre de la démarche Hackathon le 28 mars lors de laquelle, [27 participants](#) ont déambulé dans le Parc d'Activités du Ried. Plusieurs arrêts ont marqué le parcours, dont l'un au niveau du pont de l'autoroute afin de situer la zone dans son environnement : une proximité immédiate de l'autoroute, au cœur d'autres pôles économiques que sont la ZA du Birken, l'EcoParc Basse-Zorn et plus loin, l'Ecoparc Rhénan formant ainsi un ensemble économique de 250 ha. Tout au long de la déambulation, des points de vigilance ont été soulignés pour de futures améliorations, telles que : la circulation (piétonne, cyclable et motorisée), le stationnement, la desserte en transports en commun, des bâtiments vieillissants et énergivores, la faible végétalisation, etc.

En parallèle de cette phase de diagnostic, toujours dans le cadre du Hackathon, [7 webinaires d'acculturation](#) suivi par près de [300 personnes](#), ont été organisés de janvier à avril sur diverses thématiques dont : la préservation des ressources et le rôle du foncier dans la crise climatique, la densification douce et l'intensification, les mobilités alternatives et décarbonées, les nouvelles modalités de travail et leurs impacts, la production d'énergie dans une ZA, etc.

Courant avril a débuté la phase d'analyse des besoins et des préoccupations actuels et futurs des dirigeants d'entreprises.

Dans un premier temps s'est tenue une rencontre à destination des dirigeants de nos zones d'activités pour aborder le devenir de ces espaces. Les premiers ressentis sur le fonctionnement de la zone ont pu être recueillis. Après discussions, s'en sont suivis l'envoi d'un questionnaire à destination des dirigeants d'entreprises et des rencontres individuelles avec une vingtaine d'entre eux.

Les 23 et 24 mai 2024, ont eu lieu le [sprint du Hackathon](#) : près d'une cinquantaine de participants se sont réunis sur le thème « concevoir la Zone d'Activités du futur » autour de [7 projets de réflexions](#) sur le devenir du Parc d'Activités du Ried :

- Je suis usager du Parc et je kiffe la zone !
- Ensemble on décarbone plus fort !
- Sport, restauration, crèche... c'est possible !
- Le Parc du Ried devient une ZA inclusive.
- Coop' ta zone !
- Jouons à faire la zone.
- Je suis un hérisson, une abeille, une haie et je veux vivre !

L'ensemble de ces phases ont permis de dégager des orientations et axes stratégiques :

- ✓ **Renforcement de la dimension environnementale** : Transition énergétique, gestion des eaux pluviales, préservation de la biodiversité...
- ✓ **Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité** : Développement des transports en commun, promotion des modes doux, sécurisation des circulations, stationnement mutualisé...
- ✓ **Optimisation, reconquête du foncier et de l'offre immobilière** : Optimisation des surfaces, densification...
- ✓ **Valorisation de l'image et de l'attractivité des zones** : Création d'un environnement de travail agréable, mise en place de services pour les entreprises et les salariés...

2025 sera consacrée à la définition des scénarios et à la construction de la suite de la démarche visant à lancer le programme d'aménagement de ces deux sites.

3.2 Commerce de proximité

Les **commerces de proximité** contribuent largement à la qualité de la vie en Basse-Zorn. Cependant, les évolutions sociétales et sociales modifient les besoins et les attentes des habitants et se traduisent par des changements dans les modes de consommation fragilisant le commerce traditionnel et le transformant en un secteur en transition.

Le maintien des commerces de proximité est un **enjeu majeur pour la qualité de vie** des habitants du territoire et la vitalité des coeurs de villages. Un volet du Projet de territoire 2030 est d'ailleurs consacré à cet objectif.

Trophées Qualité Accueil

Depuis plusieurs années, la collectivité, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Alsace Eurométropole, soutient les commerçants, artisans, prestataires de services du territoire en participant au financement des Trophées Qualité Accueil devenus, en 2024, le **Label Commerçant d'Alsace**.

Partant du principe que la qualité de l'accueil et du service est un élément essentiel de différenciation, cette démarche est une opportunité de vérifier, pour ceux qui le souhaitent, l'adéquation des services proposés aux attentes clients.

Audités sur une série de critères et par un client mystère, les commerçants participants voient ainsi leur engagement qualité valorisé, bénéficient de conseils, développent une dynamique collective avec leurs équipes mobilisées autour de ces valeurs de qualité de services aux clients.

La Communauté de communes apporte une **contribution** à hauteur de **115 € HT pour les participants** éligibles situés sur le territoire, le coût étant grâce à cela, ramené à 149 € HT par participant.



Le 26 novembre 2024, la Communauté de communes a accueilli à la Maison des services la remise des Trophées aux **9 récipiendaires de la Basse-Zorn** (des commerçants de Hoerdt, Weitbruch et de Weyersheim).

Accueillis par Monsieur RIEDINGER, les **9 lauréats** se sont vu remettre les trophées par Mesdames Sylvie ROEHLY, Caroline MAECHLING, Christiane WOLFHUGEL et Damien HENRION, ceci en présence de plusieurs élus du territoire et des entreprises partenaires de la CCI.

A Hoerdt :

- BULLES D'R – l'univers du ballon – Platine
- ESCALE ESTHETIC – institut de beauté – Platine
- LE CELLIER DE BETTY – épicerie fine – Diamant
- CENTRE KALEM – institut de beauté – Or
- HOERDT OPTIQUE – opticien – Argent

A Weitbruch :

- BOUTIQUE DU SOMMELIER – caviste – Platine

A Weyersheim :

- NEWSTEP CLUB – sport, musculation – Diamant
- PÂTISSERIE ULRICH – boulangerie pâtisserie – Or
- TOUT COMPTE FÉE – boutique de cadeaux – Argent

3.3 Créeateurs-repreneurs d'entreprises

Les nouvelles entreprises, qu'elles soient créées ou reprises, sont un **moteur essentiel de l'économie**. Elles créent des emplois, génèrent de la richesse et dynamisent l'économie du territoire. La création d'entreprise est souvent source de nouvelles idées et d'innovation, et la reprise entrepreneuriale joue un rôle important dans la transmission de compétences et le maintien d'entreprises locales.

Soutenir la création et la reprise d'entreprise est donc un investissement pour le maintien et le dynamisme de notre économie.

En 2024, grâce à la convention de partenariat mise en place avec la Plateforme d'initiative locale (PFIL) Initiative Alsace du Nord (dite « IAN »), association de droit local créée en 1999, 5 créateurs-repreneurs ont été soutenus par la collectivité.

3.4 Monde agricole

L'agriculture, y compris de niche (maraîchage, asperges...), reste présente sur le territoire.

Il importe à la collectivité d'**accompagner** le monde agricole dans les **différentes transitions** qu'il opère et d'**amorcer un dialogue**.

Ainsi et suite aux engagements pris dans le cadre du projet de territoire, une rencontre a été organisée avec des représentants d'agriculteurs de nos communes le 9 décembre 2024.

L'objectif était d'échanger pour une meilleure compréhension réciproque des besoins et attentes de chacun et permettre la **construction de projets communs** pour **répondre aux différents enjeux** auxquels nous devons faire face (apaiser les conflits d'usage des espaces, gestion des ressources, sécurité alimentaire, circuits-courts, enjeux environnementaux, évolution de l'agriculture...).

La prochaine étape est à présent de mettre en place des actions afin de **faire connaître le monde agricole au grand public** : à quoi consiste le travail de nos agriculteurs, leur quotidien, leurs cultures et filières, à quoi servent elles, leurs préoccupations, les transitions auxquelles ils doivent faire face et leur participation aux enjeux plus globaux, leur adaptation à ces changements.



4 Services techniques

Les services techniques ont pour rôle le bon fonctionnement des bâtiments, des réseaux et de la voirie propriétés de la collectivité, ainsi que des projets de renouvellement ou développement des infrastructures nécessaires.

En étroite collaboration avec les communes pour la voirie, et avec le SDEA dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI), les services techniques s'assurent du bon état et du bon fonctionnement des infrastructures indispensables aux habitants de la Communauté de communes. Ils sont également en charge de l'entretien et du fonctionnement quotidien de la Maison des Services (informatique, téléphonie, chauffage etc.) et de la gestion des bâtiments propriété de la Communauté de communes.

En complément de cette gestion quotidienne, il s'agit du service ressource pour l'accompagnement des projets de développement de la collectivité. Les services techniques pilotent en effet la réalisation des aménagements nécessaires en termes de voirie, de zones d'activités, de réseaux et de projet structurants (interconnexion, nouvelle déchèterie...). En supervisant les maîtres d'œuvre externes ou associés dès les phases amont, ils interviennent dans le suivi de la conception puis la mise en œuvre des projets jusqu'à leur bonne mise en service puis accompagnent les usages.

Les services techniques de la Communauté de communes sont constitués de 6 agents, répartis entre

- Un pôle technique regroupant le responsable du service, deux techniciens ainsi qu'une assistante ;
- Deux conducteurs, agents de terrain en charge du balayage mécanique de la voirie.

4.1 Travaux en cours

Hoerdt

- EHPAD La Solidarité : rénovation énergétique du bâtiment



Les travaux en faveur de l'amélioration énergétique de l'EHPAD La Solidarité de Hoerdt ont consisté à :

- Isoler l'enveloppe du bâtiment ;
- Ravalier la façade ;
- Isoler les combles et la mise en place de cheminements techniques ;
- Rehausser la toiture de la salle du séjour pour une mise en conformité du faux-plafond ; de l'isolation et de l'étanchéité à l'air ;
- Remplacer le sol de la salle du séjour ;
- Remplacer les fenêtres et portes extérieures ;
- Remplacer les chaudières ;
- Remplacer le système de production d'eau chaude sanitaire ;
- Poser des brise-soleil orientables.

Le coût des travaux réalisés est de 1 919 438,99 € TTC. Une subvention de 363 760 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été perçue pour ce projet. Une subvention Climaxion a également été obtenue dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment, le montant sera fonction du classement énergétique résultant des tests à venir.

4.2 Travaux achevés

Territoire de la Basse-Zorn

- Geudertheim, Gries et Hoerdt : nettoyage de conduites d'alimentation en eau potable (technique de purge air-eau), pour un montant de 16 734,00 € TTC.
- Remplacement et suppression de poteaux d'incendie pour un montant de 180 000,00 €TTC.



- Geudertheim, Gries, Kurtzenhouse, Weitbruch : Réhabilitation de collecteur d'assainissement par chemisage, pour un montant de 438 390,00 € TTC.

Geudertheim

- Rue de Kurtzenhouse : travaux rénovation conduite d'eau potable, enfouissement des réseaux secs et fibres, remplacement de l'éclairage public et travaux de voirie, pour un montant de 431 448,00 € TTC.



- Rue de Weitbruch : Aménagement de la voirie et de la placette devant l'Eglise, enfouissement des réseaux fibre et télécom, pour un montant de 264 369,00 € TTC.



- Micro-Zone d'Activités - Rue des Peupliers : réalisation de la voirie définitive, pour un montant de 110 353,00 € TTC.
- Rue de la Tuilerie : travaux d'aménagement d'une place de retournement, pour un montant de 30 506,00 € TTC.

Hoerdt

- Jonction Rue Heyler – Rue Hasloch : pose d'un collecteur d'assainissement, pour un montant de 349 867,00 € TTC.
- Rue de la Gare : travaux d'aménagement de voirie, enfouissement des réseaux secs et fibres, restructuration de l'éclairage public, pour un montant de 1 645 180,00 € TTC.
- Rue du Ried depuis le pont de franchissement de l'autoroute A35 vers la Z.I. : travaux d'assainissement, de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, d'aménagement de voirie avec création d'une voie verte, pour un montant de 805 142,00 € TTC.

Weyersheim

- Rue de la République en sortie du Village vers Bischwiller : mise en conformité du plateau-ralentisseur, pour un montant de 67 550,00 € TTC.



- RD 94 : travaux de compensation zone humide de la Micro-zone d'activité de Weyersheim comprenant des terrassements pour zone inondable, des plantations végétales et arbustives.

Maison des Services

- Installation d'une porte d'entrée coulissante automatique et d'un SAS, mise en œuvre de sérigraphie et dotation de badges avec contrôle d'accès, pour un montant de 22 023,00 € TTC.
- Installation d'une douche, pour un montant de 3 813,00 € TTC
- Acquisition et mise en place d'un lave-linge/séchant, pour un montant de 2 129,00 € TTC.

- Remise en peinture du SAS d'entrée, remise en peinture et remplacement du sol du bureau administratif, pour un montant de 4 849,00 € TTC.
- Remplacement des sièges de bureau, pour un montant de 13 608,00 € TTC.
- Remplacement de plusieurs bureaux à hauteur réglable, pour un montant de 13 242,00 € TTC.
- Changement de luminaires à l'accueil, pour un montant de 545,00 € TTC.
- Acquisition, configuration et installation d'équipements informatiques, pour un montant de 5 485,00 € TTC.
- Installation d'un auvent à l'entrée de la CCBZ, pour un montant de 9 900,00 € TTC.

4.3 Travaux à venir

Hoerdt

- Rue du Ried vers Z.I. : aménagement de la voirie définitive
- MAPAD La Solidarité : mise en place d'une clôture périphérique, d'un portail électrique et aménagement d'espace vert
- Ouvrage d'interconnexion avec l'Eurométropole
- Z.I. Rue de l'Industrie : sécurisation de la ressource en eau potable du territoire
- Rue Heyler : renforcement de conduite d'eau potable et assainissement, enfouissement des réseaux secs, travaux d'aménagement de voirie, restructuration de l'éclairage public
- Ecoparc Basse-Zorn : aménagement d'un nouvel arrêt de bus
- Z.I. Rue du Travail : réaménagement giratoire, place de retournelement

Weitbruch

- Préparation des marchés de travaux pour la création d'une Micro-Zone d'Activités

Mise aux normes et d'accessibilité des arrêts de bus du territoire

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport et de la qualité du service offert aux usagers, la Communauté de Communes de la Basse Zorn a engagé un programme de mise aux normes et d'accessibilité des arrêts de bus sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche vise à garantir une accessibilité optimale pour tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite, tout en renforçant la sécurité et le confort des usagers. Parallèlement, la création d'un nouvel arrêt au sein de la

zone d'activités Parc du Ried « Métiers » à Hoerdt répond à un besoin croissant de desserte des pôles économiques et favorise les mobilités durables au service du développement local.

Les travaux comprennent la reprise des bordures et caniveaux, l'adaptation de la signalisation horizontale et verticale, et seront réalisés comme suit :

Geudertheim :

- Rue du Général de Gaulle

Aménagement de l'arrêt de bus, situé au droit de la Mairie, en intégrant l'accessibilité des PMR, la circulation et les piétons.

Gries :

- Rue Principale

Aménagement de l'arrêt de bus, situé au droit de l'école primaire, en intégrant l'accessibilité des PMR, la circulation et les piétons.

Hoerdt :

- Rue de la République

Aménagement de l'arrêt de bus, situé entre la rue de la Gare et la rue de L'Eglise, en intégrant l'accessibilité des PMR, le stationnement, la circulation, les cyclistes et les piétons.

- Avenue de l'Europe

Aménagement de l'arrêt de bus, situé au droit du Relais Poste, en intégrant l'accessibilité des PMR, le stationnement, la circulation et les piétons.

- Rue Ampère

Aménagement de l'arrêt de bus, situé à proximité du carrefour avec la rue de l'industrie, en intégrant l'accessibilité des PMR, le stationnement, la circulation et les piétons.

- Rue des métiers

Aménagement d'un nouvel arrêt, entre la rue du Ried et la rue du Travail en intégrant l'accessibilité des PMR, le stationnement, la circulation, l'abaissement de la vitesse des véhicules et les piétons.

Weyersheim :

- Rue de la République

Aménagement de l'arrêt de bus, situé entre la rue Saint Michel et la rue de la rue du Moulin, en intégrant l'accessibilité des PMR, la circulation, le stationnement et les piétons.

Maison des Services

- Installation d'un auvent à l'entrée de la CCBZ.



5 Environnement et cadre de vie

Le territoire de la Basse-Zorn bénéficie d'une faune et d'une flore très variées et se distingue par ses paysages aux multiples facettes. Pour pérenniser ces ressources, des actions de préservation et de valorisation de l'environnement sont mises en œuvre.

5.1 Gestion des déchets

Le service environnement de la CCBZ s'inscrit dans une démarche de développement durable et de préservation du cadre de vie. Ses principales missions sont :

- La gestion des déchets avec la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion des déchèteries ;
- Le développement de différentes formes de mobilité en alternative à l'autosolisme ;
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Il est composé de quatre agents : un ambassadeur de la prévention et du tri, un agent pour la partie administrative et la facturation (à temps non complet), un agent pour la partie administrative et les animations auprès des usagers et un responsable du service.

5.1.1 Gestion des déchets ménagers

Chaque habitant de la Basse-Zorn a produit 528 kg de déchets en 2024, soit 1,44 kg de déchets par jour (1,47 kg en 2022).

Collecte en porte à porte

1 764 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2024, contre 1 707 en 2023 (+ 3 %).

1 261 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2024, contre 1 273 en 2023 (- 1 %).

5 113 bacs de tri ont été contrôlés en 2024 par l'ambassadeur de la prévention et du tri, soit 60,5 % des bacs présents sur le territoire.

30 % des bacs ont été contrôlés « non conformes ». Les erreurs de tri les plus fréquentes sont la présence d'objets plastiques, de textiles sanitaires (essuie-tout, lingettes, masques chirurgicaux) et d'emballages imbriqués.



Contrôle des bacs de tri en 2024

Communes	Nombre de bacs contrôlés	Bacs conformes (étiquettes vertes) en %	Bacs non conformes		Nombre de sessions de contrôle
			Etiquettes orange en %	Bacs refusés (étiquette rouge) en %	
Bietlenheim	282	88 %	9 %	3 %	3
Geudertheim	1 091	73 %	18 %	9 %	9
Gries	739	63 %	25 %	12 %	9
Hoerdt	878	69 %	22 %	9 %	11
Kurtzenhouse	327	67 %	22 %	11 %	4
Weitbruch	745	70 %	23 %	8 %	11
Weyersheim	1 051	68 %	19 %	13 %	13
CCBZ	5 113	70 %	20 %	10 %	60

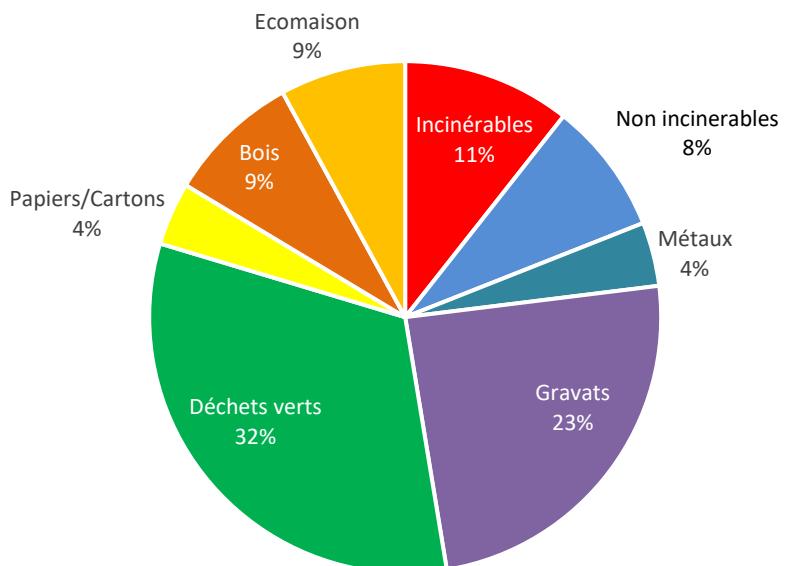
Le coût de refus de tri pour la collectivité est de 49 421 € en 2024, soit environ 3 € par habitant.

Collecte des biodéchets

Les 67 bornes du territoire ont permis de collecter **454 tonnes de déchets alimentaires**, ce qui équivaut à une moyenne de **25 kg par habitant et par an**.

Collecte en déchèterie et fréquentation

Les déchèteries du territoire ont recueilli **5 183 tonnes** de déchets en 2024 dont la répartition par type de déchets est présentée ci-dessous :



5 335 badges d'accès en déchèterie ont été utilisés au moins une fois sur l'année. Les particuliers ont effectué en moyenne 5 passages et les professionnels, 2 passages.

Données sur le fonctionnement de la Redevance Incitative

8 711 comptes usager ont été actifs en 2024.

Le bilan 2024 pour la sortie des bacs bleus se présente comme suit (moyenne annuelle) :

10,7 levées pour les particuliers,
13,8 levées pour les administrations,
13,9 levées pour les professionnels,
16,7 levées pour les immeubles mutualisés (bacs de 240 et/ou 660 litres).

5.1.2 Prévention des déchets

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2021-2026 prévoit la réalisation de plusieurs actions :

Opération broyage de branchages

La Communauté de communes de la Basse-Zorn a réitéré les opérations de broyage en déchèterie pour valoriser les branchages issus des tailles. 25 prestations de broyage ont eu lieu tout au long de l'année 2024.

Environ 150 tonnes de branchages ont été broyées par un prestataire. Les particuliers ont pu récupérer l'équivalent de 25 bennes de 15 m³ de broyat afin de l'utiliser en paillage dans les jardins d'ornement, les potagers ou encore de l'incorporer dans un compost.

Promotion du compostage (action 26 du projet de territoire)

La Communauté de communes propose des composteurs en bois d'un volume de 1 000 litres au tarif de 25 € et de 360 litres au tarif de 20 €. Les usagers récupèrent, sur rendez-vous, leur composteur en kit au local de stockage à Geudertheim, accompagné d'une brochure de montage et d'informations sur le compostage. Depuis 2023, des composteurs adaptés au compostage collectif sont également en vente au prix de 80 €.

Au total, 57 composteurs ont été vendus sur l'année.

En 2024, 6 ateliers d'initiation au compostage ont été proposés aux habitants du territoire. Cependant quatre ont dû être annulés faute d'inscrits. Les deux ateliers maintenus ont été animés par la Maison du Compost et ont permis de sensibiliser une vingtaine de personnes.

Ateliers de cuisine anti-gaspi

Trois ateliers de « cuisine anti-gaspi » intergénérationnels ont été organisés en collaboration avec le CINE de MUNCHHAUSEN afin de réutiliser les chocolats de Pâques, cuisiner les fanes de légumes, et accommoder toutes les parties d'une citrouille d'Halloween. Lors de ces ateliers, les participants apportent le ou les ingrédients principaux pour la confection d'une ou deux recettes et repartent avec des conseils et un recueil de recettes sur la thématique abordée. En 2024, une [quarantaine de personnes](#) ont participé aux ateliers.



Semaine Européenne des déchets (SERD)

Un quiz sur le modèle de l'émission « Burger Quiz » autour du gaspillage alimentaire a été élaboré et proposé aux élèves du collège de Hoerdt durant la pause méridienne lors de la [SERD du 18 au 26 novembre](#), en partenariat avec l'Animation Jeunesse. Une [quarantaine de collégiens](#) ont accepté de relever le défi.



5.2 Protection de l'environnement

5.2.1 Éco-manifestation La Basse-Zorn à l'An Vert (action 29 et 24 du Projet de territoire)

Cette éco-manifestation a pour but de sensibiliser le grand public aux actions mises en place par la Communauté de communes de la Basse-Zorn sur la thématique du développement durable. L'édition qui devait se dérouler le 30 juin 2024 a été [annulée à cause de la tenue des élections législatives anticipées](#).

5.2.2 Ateliers de jardinage au naturel (action 28 du projet de territoire)

Afin de découvrir d'autres techniques de jardinage et notamment le réemploi in situ des déchets verts produits au jardin et d'être sensibilisé à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, [six ateliers de jardinage au naturel](#) ont été organisés en 2024 et ont permis de sensibiliser plus d'une soixantaine de participants.



Ce défi est l'occasion de rappeler les avantages des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et de montrer au plus grand nombre que les possibilités pour se déplacer autrement, sans trop changer ses habitudes, existent.

L'ensemble de l'opération a permis de comptabiliser [1 863 km parcourus](#) par l'ensemble des participants de la Communauté de communes. Par rapport aux mêmes parcours en voiture, ce défi a permis [d'économiser environ 245 kg de CO2](#).

5.2.3 Espace France Rénove

La Communauté de communes de la Basse-Zorn a signé une convention avec six autres communautés de communes d'Alsace du Nord afin d'accueillir lors de permanences un Conseiller qui dispense aux habitants des **conseils neutres et gratuits en matière de rénovation énergétique**.

Les **permanences** sont proposées pour les particuliers les 4^e mercredis de chaque mois entre 9h et 12h, sur rendez-vous.

5.3 Mobilité

La Communauté de commune déploie son plan mobilité qui vise à améliorer la desserte en transport en commun et les accès cyclables sécurisés de nos zones d'activités, en interconnexion avec les territoires voisins l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).

5.3.1 Transport en commun

Des réflexions concertées ont été réalisées avec les structures compétentes, particulièrement la Région Grand Est, la CAH et le Groupement des autorités responsables de transport (GART) dans l'optique de lancer une **expérimentation** visant à développer un **réseau interurbain de transport en commun** via une nouvelle **ligne du réseau RITMO** déployé par la CAH sur son territoire.

Le montage financier du projet imaginé implique la perception du Versement Mobilité provenant des entreprises locales, leur adhésion au projet est donc importante, pour ce volet qui servira **l'attractivité et l'emploi** du territoire.

Afin de développer une **politique qui fait sens sur le territoire** et de s'assurer de leur **pertinence**, notamment aux yeux des acteurs économiques concernés, des rencontres avec des dirigeants d'entreprises ont été réalisées.

Certaines actions ont donc été mises en place et l'année 2025 sera consacrée à l'étude du déploiement de la ligne RITMO en provenance de Haguenau. Ceci dans l'objectif de desservir l'ensemble des zones d'activités de notre territoire pour une mise en service qui pourrait être effective au 1^{er} janvier 2026.

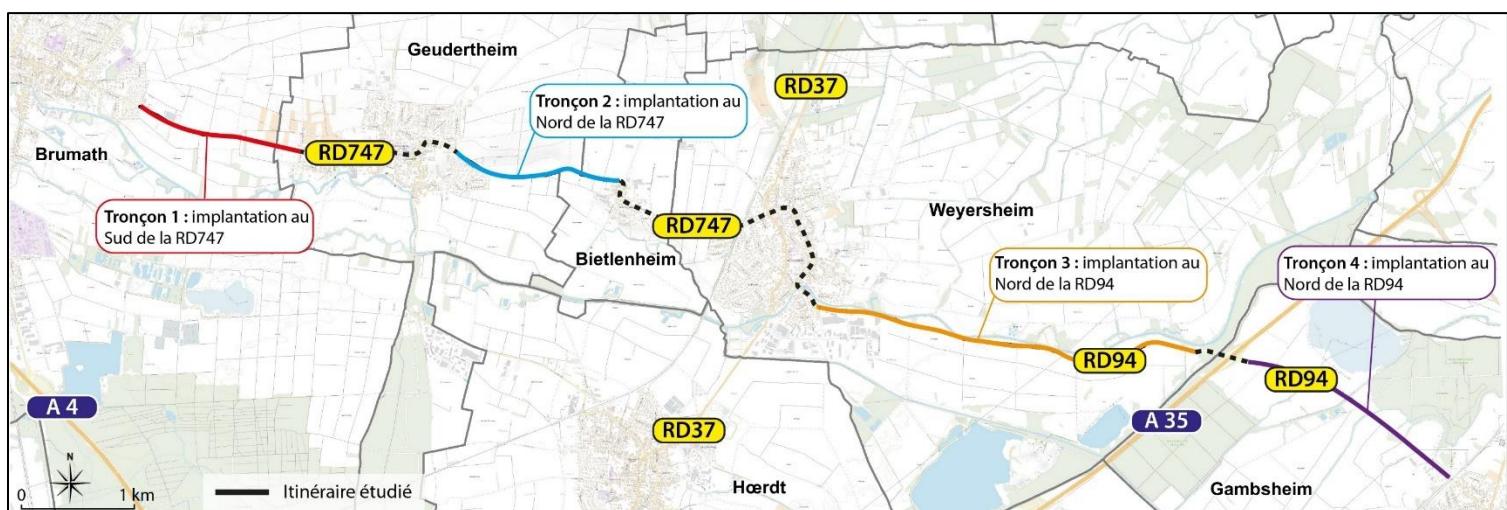
En effet, il s'agit notamment d'engager des **réflexions sur les horaires** à couvrir et la complémentarité de cette ligne avec qui pourraient éventuellement être complétés par un transport à la demande sur des horaires atypiques. Elles porteront aussi sur la complémentarité de cette future ligne avec l'actuelle ligne 201 couvrant notre territoire, son interconnexion avec la ligne 74 de la CTS, les correspondances TER en gares...

5.3.2 Piste cyclable Brumath - Gombsheim

En 2024 a débuté une étude pour évaluer la faisabilité d'une [liaison cyclable reliant Brumath à Gombsheim en traversant la Basse-Zorn](#). Celle-ci s'est terminée en juillet 2024.

À la suite de la réalisation de cette phase, les élus ont validé la réalisation du lancement des études de [maîtrise d'œuvre](#) et du [volet environnemental](#) (étude faune flore « 4 saisons » notamment) dans l'objectif d'obtenir au plus tôt les autorisations nécessaires. Ce travail s'est accompagné de la signature d'une nouvelle [convention de délégation de maîtrise d'ouvrage](#) de la part de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et du Pays rhénan, [confiant ces nouvelles étapes à la CCBZ](#).

Un [parcours de 8,3 km](#) a été défini, découpé en quatre tronçons entre la Communauté d'agglomération de Haguenau, la communauté de communes du Pays Rhénan et la Communauté de communes de la Basse Zorn, aménagé en voie verte.



Le coût de ce projet est estimé à ce stade à 5 286 000 € dont [3 888 000 € pour la Basse Zorn](#).

5.3.3 Vélo fluo en gare

Dans le cadre du Plan régional vélo adopté en juin 2022, et avec l'objectif d'améliorer [l'intermodalité train + vélo](#), la Région Grand Est a décidé de déployer un service, pour l'instant expérimental, de location de vélos en libre-service dans les gares.

En avril 2024, la Communauté de communes de la Basse-Zorn a candidaté au dispositif pour les trois gares du territoire. C'est la [gare de Hoerdt](#) qui a été retenue pour un démarrage du projet fin 2025.

[5 vélos électriques seront installés](#). Ils pourront être utilisés par les [usagers du train](#), occasionnels ou abonnés, via une application.

5.3.4 Achat d'un véhicule électrique

La location longue durée du master diesel qu'utilisait la CCBZ arrivant à échéance et dans le cadre d'une démarche de verdissement de son parc de véhicules, la CCBZ a décidé en novembre 2024 de remplacer le fourgon par un modèle électrique.

5.3.5 Défi vélo

[11 agents](#) de la Communauté de communes ont participé à l'opération « Au boulot, j'y vais à vélo et autrement » qui s'est déroulée du 13 mai au 31 mai 2024, organisée par le PETR de l'Alsace du Nord.



6 Police, sécurité et prévention routière

Le service de police intercommunale a pour vocation d'assurer des missions de maintien de sécurité sur le territoire, tout en conservant les actions de prévention routière et de sensibilisation dans les écoles.



Le service de la Police Intercommunale est composé de deux agents, un policier municipal à temps plein et un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) à mi-temps, conformément à la volonté des élus. Les deux agents en poste sont deux anciens gendarmes forts d'une expérience de presque 20 ans en brigade territoriale.

Sur l'ensemble du territoire, le Chef de service assure toutes les missions dévolues à la Police Municipale, et l'ASVP est chargé de veiller au respect des règles relatives au stationnement, de la gestion des infractions de dépôts sauvages ainsi que de la prévention en matière de sécurité routière au sein des écoles.

L'année 2024 est une année durant laquelle la police intercommunale a pris sa pleine mesure. La [convention de coordination](#) a été signée et validée par les élus, Mme Le Procureur de la République et Mme La Préfète. La mise en place administrative étant achevée, les principales missions dévolues aux polices municipales ont pu voir concrètement le jour.

La création de ce [binôme](#) permet d'assurer une certaine sécurité dans l'exercice des missions, tout en conservant les fonctions primordiales de l'ASVP dans la sécurité routière et la prévention dans les écoles. En effet, ce premier rapport à l'autorité « policière » pour les enfants de maternelle et primaire se veut éducatif et fixe des bases solides, tel un « premier contact bienveillant avec la police ».

6.1. Contexte et objectifs

La criminalité est assez faible localement sur la CCBZ mais le territoire fait néanmoins face à une [délinquance dite « de passage »](#), se trouvant entre les deux agglomérations Haguenovienne et Strasbourgeoise.

Le [territoire](#) de l'intercommunalité est également [vierge de structure gendarмique](#). La police municipale a alors un double objectif :

- Répondre rapidement aux demandes des élus et des concitoyens
- Soulager les gendarmeries de certaines missions



La police municipale œuvre de manière continue avec l'ensemble des services de la Communauté de communes, les 7 mairies du territoire, mais aussi avec d'autres partenaires locaux ou étatiques afin d'agir efficacement au quotidien :

- Chefs pompiers des casernes du territoire : Geudertheim, Gries Weyersheim et Hoerdt
- Lieutenant(s) de louveterie, en cas d'animal blessé ou de divagation
- Gardes chasse sur tout le territoire
- Agriculteurs ou éleveurs, en cas de divagation
- Directeurs/directrices des 7 écoles élémentaires
- Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- Préfecture/Parquet
- Office National des Forêts
- Office Français de la Biodiversité
- Polices Municipales limitrophes (Haguenau, Brumath et Bischwiller)
- Diverses sources de renseignements

Les objectifs pour la police municipale sont variés et s'ancrent ainsi surtout dans une volonté de proximité avec la population, souhaitée par les élus.

Ce service a également une volonté de faire respecter l'ordre et la loi nationale ou locale, définie par les arrêtés.

Les actions de la Police Intercommunale sur le terrain ont été exponentielles. L'**ilotage**, comprenant le **contact bienveillant et rassurant** auprès des commerçants et de la population en général.

Les **missions** dévolues à la profession sont **diverses** : interventions dans les écoles, verbalisation des infractions au stationnement et mise en fourrière, contrôles de vitesse en agglomération, médiation, dépôts sauvages, publicité illégale.

Les sollicitations sont très nombreuses et émanent autant des brigades de gendarmerie compétentes sur le territoire, que des élus ou des employés de mairie. On constate également une augmentation des sollicitations directes (téléphone ou mail) par la population.

6.2. Mises en place et actions

6.2.1 Administrative et légale

Le Chef de Service de la police intercommunale avait suivi avec succès une formation obligatoire dite [Formation Initiale d'Application](#) (FIA) de 7 mois en 2023, incluant stages immersifs et cours théoriques au CNFPT de Nancy. Parallèlement, le [service](#) a été [créé réglementairement et administrativement](#) en mettant tout d'abord en place une convention obligatoire entre les 7 communes afin de clarifier entre autres la participation financière de chacune à ce service.

Le Chef de service a effectué les démarches nécessaires aux fins [d'habilitations à la fonction de Policier](#), en 2023. En octobre 2024, la réception de sa carte professionnelle confirme officiellement et matériellement la validité de son statut.

Une convention de coordination avec les forces étatiques en vue d'un [projet d'armement et de travail de nuit](#) a été établie, signée par les élus et validée par le Général de Gendarmerie.

Ce conventionnement nécessaire a été entériné durant l'été 2024 par le Parquet de Strasbourg et la Préfecture du Bas Rhin.

Elle permet notamment l'emploi d'une caméra individuelle, après montage d'un dossier CNIL.

6.2.2 Matériel

L'accès à un [logiciel professionnel](#) dédié à la fonction policière en mars 2024 permet désormais d'effectuer des [démarches en lignes](#) telles que les [mains courantes](#) ainsi que des [rapports](#) et d'installer un [suivi précis et journalier](#) des activités. Le [téléphone de verbalisation](#) s'est inscrit dans cette logique afin de faire face aux incivilités.



La police intercommunale s'est également dotée début 2024 d'un éthylotest électronique agréé ainsi que d'un radar vitesse dit cinémomètre. Ce dernier outil est principalement utilisé dans les zones dangereuses (zone 20, zone 30 et aux abords des écoles).



6.2.3 Intervention dans les écoles (ASVP)

L'animateur du Centre de Prévention et d'Education Routière (CPER) intervient depuis avril 2006 auprès des élèves scolarisés au sein des écoles maternelles et élémentaires du territoire.

Au deuxième trimestre de l'année scolaire 2023/2024, [plus de 1 500 enfants](#) scolarisés de la petite section de maternelle au CM2 ont bénéficié des interventions de l'animateur du [Centre de Prévention et d'Éducation Routière](#).

2^e trimestre de l'année scolaire 2023/2024

Les élèves ont pu se familiariser avec différentes notions de sécurité routière en fonction de leurs niveaux :

- bien se comporter sur le trottoir pour les maternelles,
- différencier les mots de la rue et de la route pour les CP,
- travail sur la traversée de la rue en sécurité pour les CE1,
- travail sur la signalisation tricolore, importante pour le piéton (feux tricolores et feux piétons) pour les CE2,
- étude des règles du code de la route spécifique au vélo pour les CM1,
- révision des règles de la circulation à vélo pour les CM2. Ils ont ensuite passé un examen de Code de la route, qui a porté sur ce qu'ils ont appris depuis la maternelle en matière de prévention routière.

3^e trimestre de l'année scolaire 2023/2024

Des interventions pratiques ont été organisées dans les écoles maternelles avec des trottinettes et des tricycles sur une piste aménagée avec quelques panneaux de signalisation routière. Les élèves ont évolué tour à tour en tant que piétons et conducteurs. Cet exercice leur permet d'avoir une [première approche des dangers de la route](#).

Les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 ont effectué un parcours à pied dans les rues des villes ou des villages. Grâce à cet exercice, ils ont été sensibilisés aux risques de la rue pour les piétons.

Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont évolué à vélo sur une piste de maniabilité pour apprendre à garder le contrôle et la maîtrise de leur bicyclette pour rouler en sécurité.

1^{er} trimestre de l'année scolaire 2024/2025

Les enfants ont continué à démontrer un grand intérêt pour la prévention routière.

Les interventions leur ont permis de mieux comprendre l'importance du respect des règles de sécurité.

Ainsi, les [ateliers et animations de sensibilisation](#) se sont poursuivis :

- les élèves des classes de maternelle ont été sensibilisés au port de la ceinture de sécurité et à la place qu'ils doivent occuper dans un véhicule à moteur,
- les élèves des classes de CP ont appris à s'installer et s'attacher correctement dans un véhicule à moteur,
- les élèves des classes de CE1 ont étudié les bons comportements à avoir sur le trottoir,
- les élèves des classes de CE2 ont travaillé sur la signalisation réservée aux piétons, la signalisation réservée aux usagers de la route et la signalisation utile pour les piétons et pour les usagers de la route,
- les élèves des classes de CM1 ont appris les équipements de sécurité obligatoire du cycliste et son vélo,
- les élèves des classes de CM2 ont différencié le bus et le car et ont appris à bien se comporter à l'intérieur de ces deux véhicules. Ils ont également été sensibilisés à l'évacuation d'un car en cas d'incident ou d'accident.

Opération « Gilet fluo »

Depuis 2014, dans le cadre de la Prévention Routière, la Communauté de communes équipe en [gilets de sécurité](#) les enfants du territoire.

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2024/2025, [tous les élèves des classes de CP](#) ainsi que les [nouveaux élèves](#) arrivés sur le territoire ont ainsi reçu gratuitement des gilets de haute visibilité pour être mieux vus sur la route et leur permettre de circuler en toute sécurité à pied ou à vélo.



6.2.4 Surveillance de la voie publique et stationnement



Les infractions de véhicules en stationnement nuisent gravement à la sécurité des piétons, cyclistes et véhicules motorisés. Celles-ci sont désormais verbalisées numériquement en temps réel. Au cours de l'année 2024, [380 procès-verbaux](#) au total ont été édités (contre 142 procès-verbaux en 2023), et plus de 1 000 rappels des règles de stationnement ont été délivrés.

Par ailleurs, près de [1 000 affiches sauvages](#) ont été arrachées.

6.2.5 Mise en fourrière des véhicules

Un dispositif de mise en fourrière des véhicules en stationnement abusif de plus de 7 jours a été mis en place à l'automne 2020 sur le territoire. Les véhicules sont enlevés par le garage agréé MILLE AUTO'S de Surbourg.

En 2024, 16 véhicules ont été placés en fourrière (contre cinq véhicules en 2023).

Avec la réussite à la formation de chef de service, le responsable du service peut désormais gérer en autonomie les mises en fourrières (enlèvement, procédure et main levée). Cette procédure était auparavant assurée par la gendarmerie, qui fait régulièrement appel à la police intercommunale pour prendre en charge cette gestion administrative dense.

A défaut de manifestation des propriétaires, la moitié des véhicules mis en fourrière ont été placés en destruction. Les 8 autres véhicules ont été restitués après présentation des documents nécessaires aux mains levées.

6.2.6 Contrôles de vitesse

Il existe sur le territoire des zones de circulation plus dangereuses, notamment pour les enfants. Les zones 20 ou 30 sont également des lieux où la vitesse est davantage contrôlée par le service.

Ainsi, 94 infractions vitesses ont été relevées sur l'année 2024, uniquement en agglomération. Aucun poste hors agglomération n'a été effectué à ce jour.

Parmi ces infractions, 24 ont été verbalisées à 90 € car dépassant les 20 km/h au-dessus de la vitesse réglementaire.

	Moins de 20 km/h	Plus de 20 km/h	TOTAL
BIETLENHEIM	32	12	44
GEUDERTHEIM	4	0	4
GRIES	6	3	9
HOERDT	12	1	13
KURTZENHOUSE	0	0	0
WEITBRUCH	7	5	12
WEYERSHEIM	9	3	12
Total			94

Ces chiffres s'expliquent notamment par une attente très forte des élus sur la commune de Bietlenheim, en ligne droite, très passante mais à flux irrégulier, et de fait particulièrement soumise aux excès de vitesse.

Les autres communes sont moins touchées par les excès de vitesse car leur flux dense et régulier empêche souvent ces infractions.

Les positionnements des contrôles sont également définis selon les résultats des **radars pédagogiques** mis en place dans les communes et dont les relevés nous sont transmis pour information, ou sur signalement de riverains.



Aucun contrôle coordonné avec la gendarmerie n'a été réalisé en 2024, notre action étant déployée sur une courte durée de manière à couvrir davantage d'espace sur le territoire.

Les infractions de vitesse sont pour la **plupart mineures**, sanctionnées à hauteur de 35 € (minorée à 22 € en payant sous 7 jours). Il s'agit davantage d'une verbalisation pédagogique, fortement appréciée par la population durant les échanges de médiation.

6.2.7 La Médiation

La médiation représente une volonté politique très forte, exercée principalement dans le cas de litiges entre voisins. L'adaptation des postures en tenant compte de la situation, des personnalités et de la récurrence des faits permet d'aborder chaque situation de manière appropriée.

Les gendarmeries compétentes sur le territoire nous sollicitent également dans ce domaine.

Notre proximité sur le terrain et le dégagement de charges procédurales nous permet d'effectuer un travail en profondeur. Le temps passé à exercer une conciliation est souvent un gage de réussite.

Ainsi, [37 cas de médiations](#) ont été recensés en 2024 avec un taux de réussite difficilement quantifiable car le travail de médiation s'effectue sur le long terme. L'engagement et l'expérience des agents du service ont permis de désamorcer tous les conflits naissants par le biais de [dialogue](#).

La présence d'un agent de police neutre et bienveillant permet souvent une prise de conscience des parties.

Fin d'année 2024, trois cas restent à surveiller attentivement, la situation demeurant fragile du fait du positionnement figé des parties.

En cas d'échec de médiation, la gendarmerie est sollicitée pour la mise en place d'un cadre procédural.

6.2.8 Les dépôts sauvages

[14 dépôts sauvages](#) ont été dénombrés au cours de l'année 2024. Aucun flagrant délit n'a été constaté, des indices permettent néanmoins de remonter aux auteurs la plupart du temps. Des rapports sont transmis systématiquement aux brigades de gendarmerie pour poursuite d'enquête et audition des personnes suspectées.

Ces rapports font office de dépôt de plainte pour les mairies qui, sous réserve d'arrêté municipal existant et parallèlement à la procédure pénale, se retournent financièrement contre le(s) auteur(s) via une amende administrative.

La trace de [deux tiers des auteurs](#) a pu être remontée aux gendarmeries pour suite à donner.



6.2



Parmi les projets en cours dans le service, en 2025 sont prévus :

- L'accès aux fichiers des immatriculations (SIV) et des permis de conduire (FNPC) sur un poste fixe au bureau de police. Il s'agit d'un projet opérationnel pour le début de l'année 2025 qui permettra un gain de temps dans les recherches, jusqu'alors sollicitées auprès des brigades de gendarmerie ;
- L'équipement de la police intercommunale d'une caméra individuelle au début d'année afin d'assurer sa protection et celle des tiers. Cette acquisition nécessite le dépôt d'un dossier auprès de la Préfecture et de la CNIL ;
- L'Inscription à une formation sur l'armement, sous réserve de places disponibles ;
- La poursuite des interventions à destination des seniors sur la prévention des arnaques en ligne, en relation avec le service SAV des familles et la gendarmerie nationale ;
- La commande de nouveaux éléments de sécurité pour les enfants de CP (rentrée 2025-2026), en lien avec le choix porté par les Conseils Municipaux des Enfants ;
- La mise en place d'une coopération avec les pompiers (alerte téléphonique avec code couleur sur téléphone en fonction des interventions en temps réel).



7 Vie culturelle & tourisme

La Communauté de communes met en avant son territoire et ses richesses par le biais de différents projets culturels et touristiques.

7.1 Ecole de musique

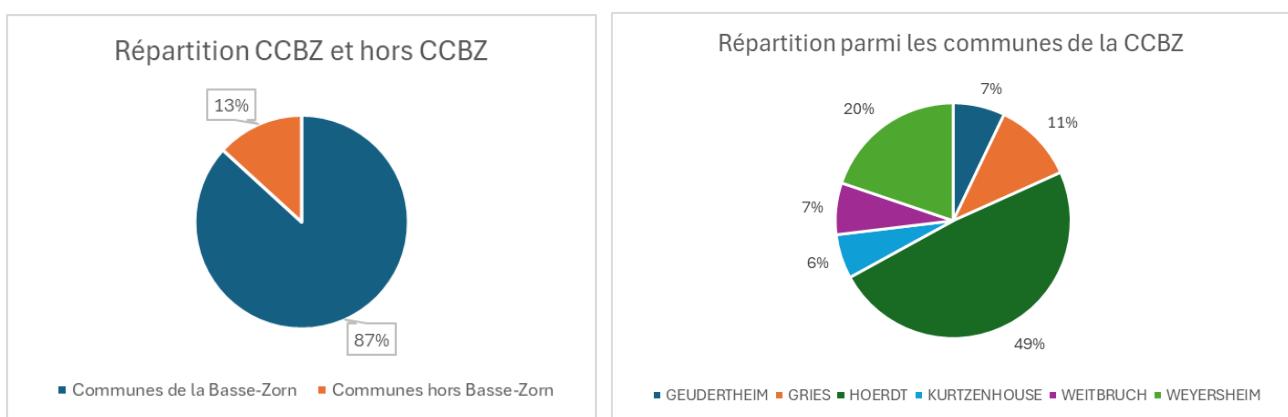
7.1.1 Les effectifs

L'école de musique intercommunale a effectué sa troisième rentrée en septembre 2024 avec **223 inscrits** et toujours avec **5 pôles** d'enseignement couvrant tout le territoire. L'équipe pédagogique s'est stabilisée à 16 personnes.

L'effectif total compte 223 membres de 0 à 75 ans dont 137 femmes et 85 hommes, la moyenne d'âge est de 18 ans.

En s'inscrivant à l'école de musique de la Basse-Zorn, les élèves ont accès aux cours à la fois à Hoerdt, Geudertheim, Gries et Weyersheim. L'unification de ces quatre pôles déjà existants en une structure unique, offre un choix plus large d'enseignements instrumentaux et une plus grande flexibilité des horaires de cours théoriques et collectifs.

Il est important de souligner la notion de **proximité** qui est maintenue et valorisée pour nos élèves, reflet d'un service public mis à disposition de ses usagers.



7.1.2 Les événements et concerts

Les multiples pratiques collectives de l'école de musique ont pris part à de nombreuses manifestations tout au long de l'année scolaire.

Un cycle des mercredis musicaux a été organisé au mois de mars durant lequel les élèves qui le souhaitaient se sont produits de manière individuelle, devant un public nombreux.

Le cycle des mercredis musicaux

4 dates en mars et avril à Hoerdt, Weyersheim, Gries et Geudertheim.

Les concerts d'élèves en 2024

- Samedi 3 février : concert d'hiver (pratiques collectives) à Weitbruch
- Samedi 29 mars : l'orchestre des jeunes et de l'atelier guitares
- a joué en première partie du concert de printemps de l'Harmonie de Gries, à l'Espace la Forêt
- Vendredi 21 juin : fête d'été à Hoerdt avec la participation de l'Orchestre des Jeunes, l'atelier cordes, l'atelier musiques actuelles et les chorales enfants
- Lundi 26 juin : audition de la classe de Flûte traversière à Weyersheim
- Mercredi 26 juin : spectacle des classes d'éveil à Kurtzenhouse
- Samedi 1^{er} juillet : Audition de la classe de guitare à Gries
- Samedi 1^{er} juillet : Audition de la classe de batterie/percussions à Hoerdt



Autres événements

- Du lundi 13 mai au lundi 18 mai : évaluation internes
- Du lundi 27 mai au samedi 1^{er} juin : semaine des rencontres musicales (ouverture des cours individuels d'instruments à tous les élèves ne pratiquant pas encore un instrument)

Pendant cette deuxième année de fonctionnement, l'école de musique intercommunale de la CCBZ a été sollicitée pour participer à de nombreux événements et a su y répondre de manière positive

7.1.3 Actions à venir

Un **concert** et une **Master Class**, dirigés par un musicien expérimenté, devraient être organisés courant 2025 afin de faire rayonner l'enseignement musical sur le territoire. Ce concert ouvert au grand public est également un moyen d'apporter et de sensibiliser à la musique.

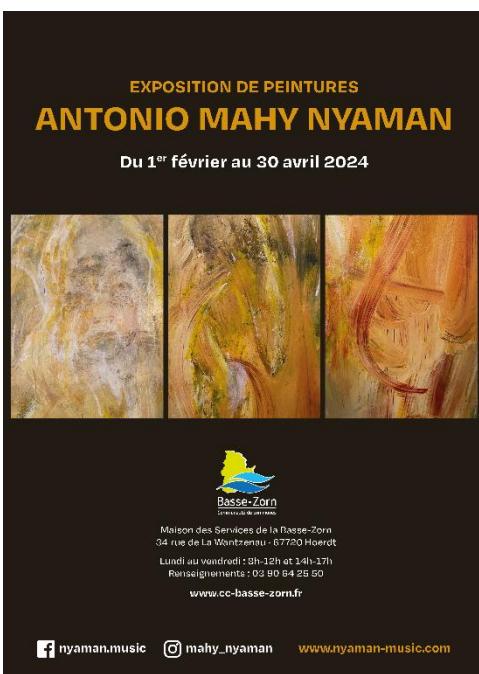
7.2 Expositions à la Maison des Services

Depuis 2009, les artistes amateurs issus du territoire de la Basse-Zorn et des alentours exposent leurs œuvres à la Maison des Services.

Les murs neutres de la Communauté de communes offrent à tous les artistes qui en font la demande, un lieu de mise en valeur et de présentation au public leurs réalisations pour une durée d'environ trois mois.

En 2024, **trois expositions** ont été accueillies à la Maison des Services.

Antonio Mahy NYAMAN



1^{er} février au 30 avril
Œuvres à caractère spontané et instinctif en utilisant des matériaux récupérés.

Dany GUILMET



Exposition de peintures

03 juillet - 27 septembre 2024
Par Dany GUILMET



3 juillet au 27 septembre
Peintures acryliques aux couleurs lumineuses et formes suggestives qui laissent place à l'imagination.



1^{er} octobre 2024 au 6 janvier 2025
Technique alliant l'acrylique au mix média
(peintures plus collage), sur divers supports : palettes en bois, toiles ...

7.3 Promotion de la langue et la culture régionales

La collectivité œuvre depuis 2013 pour [sensibiliser à la langue et à la culture alsacienne](#).

Après une période d'expérimentation initiée par la Région, une convention avec l'association ABAMA (depuis 2020) a été mise en place pour développer, piloter et suivre les actions en langue régionale sur le territoire.

7.3.1 Kits naissance

A chaque naissance dans les communes du territoire, un kit naissance est remis aux familles en partenariat avec la Région Grand Est et l'OLCA. Ce kit se compose :

- D'un CD de chansons en alsacien "Mir singe mitnander",
- D'un sticker "Elsassisch isch bombisch »,
- D'un livret de comptines et jeux de doigts,
- D'une toise "Kleiner Stumpenickel wurd gross".

7.3.2 Semaines alsaciennes

Comme chaque année, deux semaines d'immersion en alsacien sont organisées par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, en partenariat avec la Région Grand Est et l'OLCA. Ces sessions se déroulent pendant la première semaine des vacances scolaires d'octobre et de février, et s'adressent aux enfants de 6 à 11 ans, scolarisés dans les écoles primaires du territoire.

Durant cinq jours, un groupe d'une [vingtaine d'enfants](#), tous niveaux confondus, est invité à découvrir ou redécouvrir le dialecte régional à travers des jeux, des comptines, des chansons et diverses activités interactives. L'objectif est de familiariser les enfants à la langue alsacienne dans une ambiance bienveillante et dynamique, en s'appuyant sur la méthode de l'apprentissage par le jeu.

Chaque semaine se conclut par un spectacle proposé aux familles, élus et partenaires, où les enfants partagent une partie de ce qu'ils ont appris, dans un esprit festif et convivial.

Ces semaines rencontrent un véritable succès, tant auprès des enfants que des parents. Beaucoup d'enfants participent à plusieurs éditions, témoignant de l'intérêt croissant et du plaisir ressenti lors de ces immersions.



7.3.3 Animations dans les écoles maternelles et périscolaires

Ancienne professeure des écoles à Betschdorf, Manon ZINCK a créé son entreprise Hafele ùm Storichele afin de faire découvrir aux plus petits l'alsacien. C'est avec ses deux mascottes qu'elle intervient dans les écoles maternelles et les périscolaires de la CCBZ.

A travers des supports pédagogiques variés (comptines, jeux de mémorisation, marionnettes Hafele & Storichele, histoires, kamishibai, ateliers artistiques...) Manon ZINCK initie les enfants à l'alsacien. Elle aborde plusieurs thématiques selon les âges et les projets pédagogiques des différentes structures. Ainsi les enfants apprennent à se présenter, se décrire, le corps, la famille, l'environnement proche, les fêtes calendaires, les animaux, etc.

Les écoles et les périscolaires ont eu la possibilité de monter un projet création et illustration d'une histoire ou atelier théâtre avec « mini-spectacle » à la fin.

Les ateliers dirigés par Manon ZINCK se sont déroulés durant l'année scolaire 2023-2024 dans 5 écoles maternelles et 4 périscolaires du territoire.



7.3.4 Bretzel d'or

Forte de ces nombreux projets en faveur de la langue et la culture alsacienne, la Communauté de communes a déposé sa candidature au [Trophée Schaffner des Bretzels d'Or 2024](#) et a été lauréate de cette distinction.

Cette dernière récompense une collectivité ayant œuvré de façon originale et innovante pour l'Alsace : au travers de sa langue, son patrimoine, sa culture, ses traditions et son environnement naturel.

La remise des prix a eu lieu le 20 octobre à Thann, un beau symbole de reconnaissance de [l'implication de la Basse-Zorn dans la promotion de l'alsacien](#) : kits naissance, semaines d'immersion, traduction d'articles...



7.3.5 Projets pour l'année scolaire 2025/2026

L'Alsace au relais : proposer d'organiser un spectacle en alsacien pour le relais petite enfance. Par exemple, lecture d'un conte par Manon.

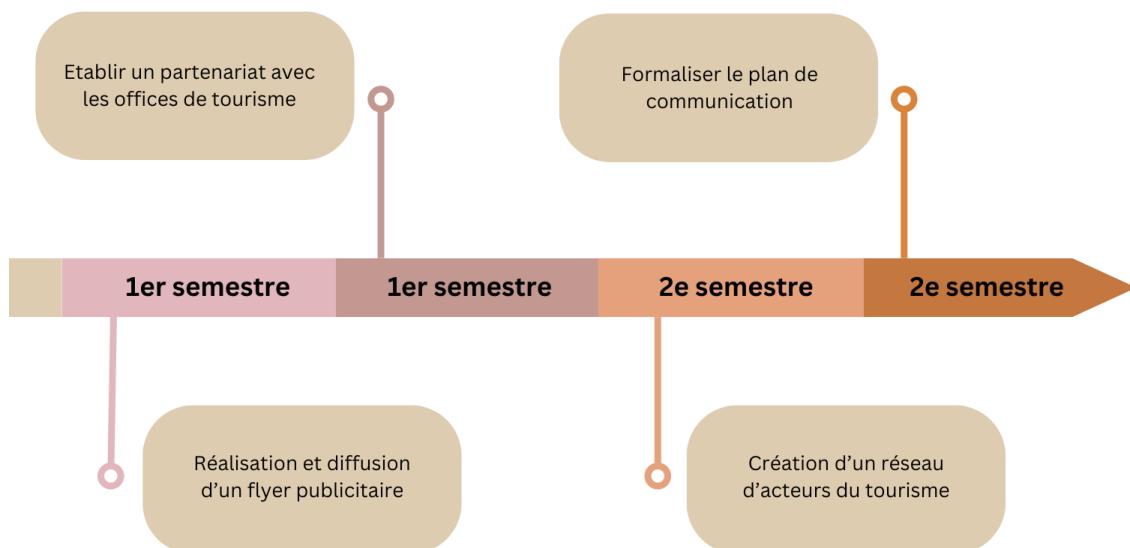
Binômes intergénérationnels dialectophones : Créer un programme de rencontres entre enfants et personnes âgées dialectophones (maisons de retraite, clubs seniors), autour d'ateliers communs : cuisine, contes, chansons, jeux d'antan...

7.4 Tourisme et découverte de la Basse-Zorn

7.4.1 Stratégie touristique

Afin de répondre aux enjeux du projet de territoire dont le principal est de développer l'attractivité touristique de la Basse-Zorn autour de la nature et du cheval, des actions ont été priorisées :

- Crée et animer un **réseau d'acteurs du tourisme** interne et externe au territoire
 - o Recensement des acteurs et forces vives du tourisme sur le territoire ;
 - o Conception des contributions du réseau d'acteur ;
 - o Mise en réseau des acteurs identifiés.
- Etablir un **partenariat avec les offices de tourisme voisins**
 - o Diagnostic des offices de tourisme voisins ;
 - o Etude d'un partenariat avec une ou plusieurs offices de tourisme ;
 - o Mise en œuvre du partenariat.
- Formaliser le plan de communication



Après une consultation de l'Agence Départementale du Tourisme, le travail engagé a permis d'organiser deux **premières rencontres des acteurs du tourisme** en octobre à la Maison des services et en décembre à Café Henri. Elles sont très encourageantes et ont réuni des acteurs satisfaits de voir émerger ce réseau. Cette action se poursuivra en 2025, des interventions extérieures seront proposées afin de pérenniser et nourrir le réseau.



Actions à venir

Les échanges avec les Offices de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et de la Communauté de communes du Pays Rhénan permettront d'établir un partenariat de communication en 2025 afin d'augmenter la visibilité de notre offre et de développer des visites de sites économiques.

La collectivité a délibéré en juin 2024 en faveur de la mise en place d'une **taxe de séjour** sur le territoire (jusqu'alors non existante) afin de financer en partie les actions engagées. Cette taxe sera applicable au 1^{er} janvier 2025.

La taxe de séjour est calculée au réel, c'est-à-dire qu'elle est due directement par le touriste, de manière plus juste et constituant un indicateur statistique intéressant sur la fréquentation et donc l'impact des initiatives de promotion touristique.

7.4.2 Balades nature et patrimoine

Les balades nature et patrimoine mettent en avant des richesses naturelles et patrimoniales du territoire, tout en sensibilisant le public à l'environnement dans une logique d'écotourisme (sensibiliser pour mieux protéger et faire évoluer les comportements écocitoyens).

Ces balades, conduites et commentées par les animateurs de la Maison de la nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, répondent à une demande croissante du public. C'est l'occasion pour chacun de se rapprocher de la nature, de s'émouvoir et de découvrir son environnement proche sous de multiples facettes.

Les acteurs locaux du territoire sont également sollicités et enrichissent ce programme en partageant leur savoir-faire avec le public.



MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD

Balades nature, à la découverte du territoire... les rendez-vous du 1^{er} semestre 2024

La Communauté de communes et le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord vous proposent pour 2024 un nouveau programme de balades nature et patrimoine riche et varié, l'occasion pour chacun de se rapprocher de la nature, de s'émouvoir et de découvrir son environnement proche sous de multiples facettes. Respirez... Partez en balade...

Inscription obligatoire, l'heure et le lieu du rendez-vous vous seront communiqués à l'inscription.

En faire des bornes !

► Dimanche 11 février, après-midi à Weitbruch

Venez découvrir les bornes qui marquent la limite du ban communal : que signifient les blasons, à quoi correspondent les dates inscrites... ? La balade sera agrémentée par la découverte de la nature entre les différentes bornes.



Rêvons la forêt

► Dimanche 18 février, matin à Geudertheim

Partez à la découverte d'une forêt imaginaire, contes, légendes, laissez votre esprit s'évader le temps d'un instant.

La vie aquatique d'une mare forestière

► Samedi 18 mai, matin à Gries

Quelles créatures se cachent dans l'eau ? Accompagnés de l'animateur, partez explorer la vie aquatique d'une mare forestière. Plongez dans un environnement riche en biodiversité et identifiez les créatures que vous pourrez rencontrer.



Les oiseaux, premières mélodies du printemps

► Samedi 6 avril, tôt le matin à Gries

Venez vous réveiller aux sons mélodieux des oiseaux du printemps et apprenez à les reconnaître à leur chant.



La forêt, un écosystème bienfaisant

► Dimanche 28 avril, matin à Weitbruch

Vous est-il déjà arrivé de vous arrêter devant une feuille d'arbre, un fruit ou un tronc et de vous poser tout un tas de questions à son sujet ? Prononcez le temps d'observer, de sentir, de toucher ces êtres vivants qui constituent l'écosystème forestier.

Les arbres de nos forêts

► Samedi 1^{er} juin, matin à Weyersheim

L'Alsace présente une grande diversité d'arbres, qu'ils soient autochtones ou plus exotiques. Observons, de près ou de loin, leurs différentes parties et tentons de les identifier ensemble.

Les petits êtres de la prairie

► Dimanche 9 juin, matin à Hœrdt

Découvrez le monde délicat et passionnant des insectes de la prairie. Papillons, bourdons, punaises et autres drôles d'animaux à six pattes nous gratifieront-ils de leur présence ?



A la découverte des chauve-souris

► Vendredi 3 mai, soirée à Kurtzenhouse

À la tombée de la nuit, venez en apprendre plus sur les chauve-souris, les espèces présentes en Alsace, leur mode de vie, leurs techniques de chasse.

Renseignements et inscriptions :
Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE)
du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord
03 88 86 51 67 - agendacine@gmail.com
Sorties prises en charge par la CCBZ

Balades nature, à la découverte du territoire... les rendez-vous du 2^e semestre 2024

Inscriptions obligatoires, l'heure et le lieu du rendez-vous vous seront communiqués à l'inscription.

Vous avez dit mycélium ?

► Dimanche 13 octobre après-midi, à Gries

A peine l'humidité de l'automne apparaît-elle et nous les voyons pointer le bout du chapeau. Mais d'où viennent ces drôles de formes que nous nommons « champignons » ? Partez à leur découverte le temps d'une matinée.

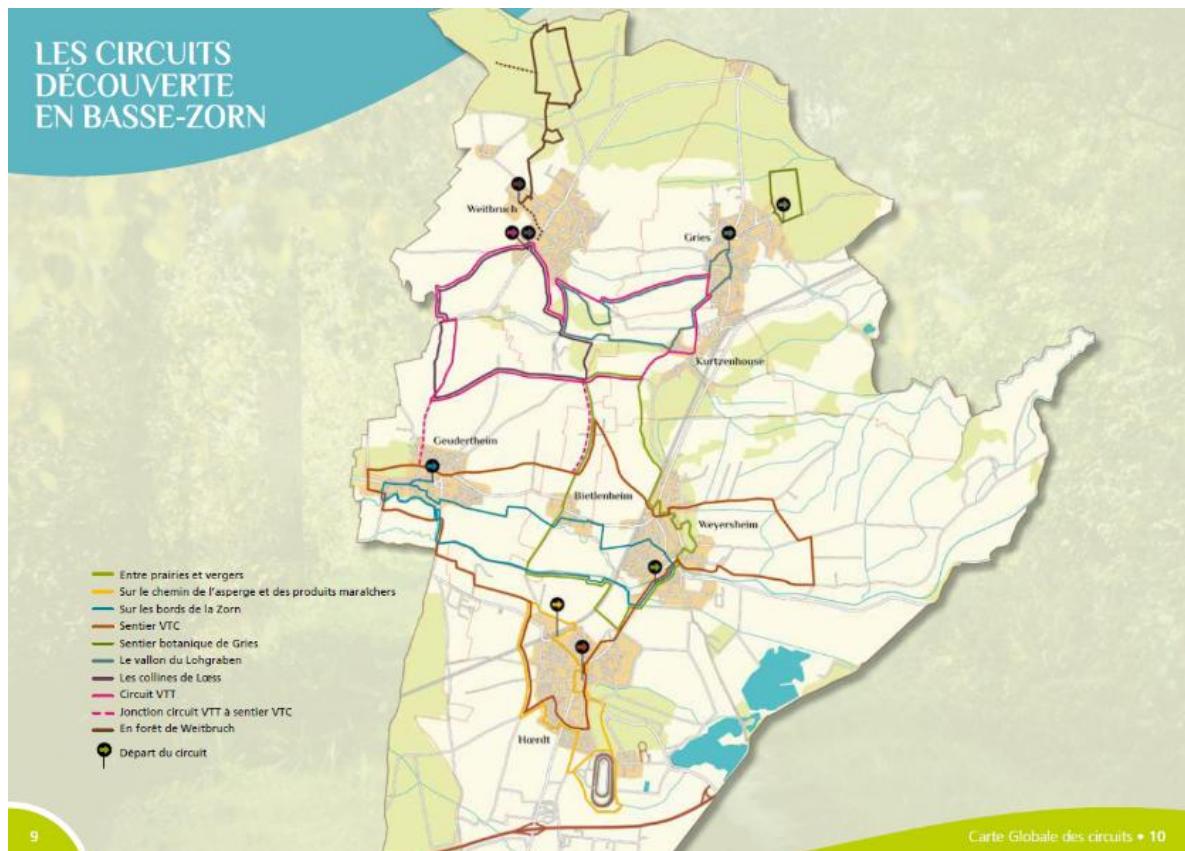


A la découverte des abeilles

► Mardi 16 juillet après-midi, à Bietlenheim

7.4.3 Circuits découvertes en Basse-Zorn

Les circuits « Découverte en Basse-Zorn » sont aujourd’hui au nombre de 9 pour une distance cumulée d’environ 110 km répartie sur un territoire de 80 km² qui participent ainsi, à l'affirmation d'une identité territoriale ainsi qu'à la dynamisation de l'économie locale.



Chacun d'eux trouve son ancrage dans une thématique particulière qui a été développée à l'aide d'un travail collaboratif avec les acteurs et les forces vives du territoire :

« Entre prairies et vergers » : la diversité agricole (prairies, maïs, blé, vergers...), le patrimoine agricole (anciennes fermes, moulin à huile, etc.), la sensibilisation à sa mutation

« Le chemin de l'asperge et des produits maraîchers » : la culture de l'asperge, les cultures maraîchères, l'activité équestre, les maisons à colombages de Hoerdt

« Sur les bords de la Zorn » : le milieu naturel formé par la vallée de la Zorn, le patrimoine relatif à l'eau (moulins, lavoirs, etc.)

« Sentier botanique de Gries » : la diversité de la flore locale ainsi qu'une mare pédagogique (sentier existant réaménagé)

« VTC » : découverte familiale du territoire à vélo

« Les collines de löess » : le paysage vallonné, les points de vue remarquables, les vergers, la tradition vinicole d'autrefois

« Le vallon du Lohgraben » : les terrasses fluviales entaillées par des petits vallons, les maisons à colombages de Gries et Kurtzenhouse

« VTT » : la pratique sportive du VTT dans les collines et les vergers traditionnels

« Forêt de Weitbruch » : circuit forestier complémentaire au « sentier botanique de Gries » et aux parcours « ludisme et équilibre vital » existants de Geudertheim et Hoerdt

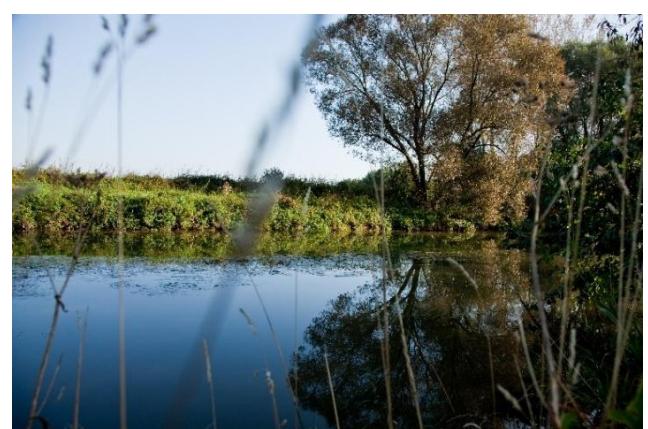
Les circuits découvertes restent aujourd'hui structurants de la politique touristique en Basse-Zorn. Dans le cadre de son projet de territoire à l'horizon 2030, adopté en 2020, la Communauté de communes souhaite développer l'attractivité touristique du territoire **autour de la nature et du cheval** en poursuivant notamment l'aménagement et le développement de ses circuits découverte.

Ces circuits font l'objet d'un travail continu d'agrément, de renouvellement - suite notamment aux remembrements - et des projets de développement de **nouveaux circuits** sont à l'étude.

Ainsi, le circuit « En forêt de Gries » a été agrémenté d'**agrès sportifs** tels que des barres de tractions, des poutres d'équilibre, des planches d'abdo, des pas japonais, des barres horizontales, de tables et de banc ainsi qu'un arceau à vélo au départ du parcours.

De manière globale, l'ensemble des circuits a été agrémenté par des **tables** et des **bancs** afin de permettre des temps de pause pour profiter de la **richesse du paysage** que nous offre le territoire.

Un nouveau circuit d'environ **13 km** « **Entre Terres et Forêts** » est d'ores et déjà lancé. Il nous emmènera à la découverte des forêts et des villages de **Gries** et de **Weitbruch** jusqu'à la basilique de Marienthal. Il rejoindra une partie du circuit « Vallon du Lohgraben ». Il est attendu pour fin 2025.



7.4.4 Cr éation d'une aire de camping-cars

Le territoire de la Basse-Zorn dispose d'atouts touristiques lui permettant de se positionner en tant que destination touristique attractive.

D'une part, son excellente accessibilité (20 minutes en voiture ou 15 en transports en commun) à Strasbourg, destination touristique nationale et internationale accueillant chaque année plus de 20 millions de visiteurs générant près de 30 millions de nuitées ; à Haguenau ; au Parc des Vosges du Nord et à l'Allemagne, grâce à sa desserte par un nœud autoroutier.

D'autre part, les qualités paysagères et patrimoniales de la Basse-Zorn, les nombreuses possibilités de promenades dans la [nature](#) et sur des [chemins de découverte balisés](#), accessibles [à pieds, à vélo](#) et bientôt [à cheval](#) (9 circuits mettant en avant des thématiques telles que les cultures maraîchères et de l'asperge, les vallons et collines, nos forêts, la rivière Zorn, nos prairies riediennes,...), les [ventes à la ferme](#) de produits du terroir et de niche (asperges), le [sport](#) et les [activités équestres](#) sont autant d'atouts qui pourraient élargir l'offre touristique urbaine voisine vers un [écotourisme urbain](#), en complémentarité avec les aménités touristiques urbaines de la capitale régionale.

Toutefois, le territoire dispose d'une offre en hébergement touristique insuffisante qu'il est nécessaire de développer dans le cadre d'une politique touristique globale, actée dans le projet de territoire de la Basse-Zorn, à l'horizon 2030.

C'est dans cette perspective que la Communauté de communes de la Basse-Zorn lance la création de la [première aire de camping-cars du territoire](#), la collectivité souhaitant s'appuyer sur cette opération pour lancer la dynamique touristique du territoire en comptant sur l'effet levier de ce projet sur les initiatives privées.

L'objectif de ce projet pour la collectivité est de pouvoir attirer le touriste une à deux nuits sur son territoire et de lui permettre de faire une étape au sein d'une boucle itinérante "Alsace" plus globale.

Le projet consiste à créer une aire d'environ [12 places sécurisées et ouvertes toute l'année](#) sur la commune de [Geudertheim](#), sur un terrain végétalisé, proche de la gare de Hoerdt qui assure des liaisons sur Strasbourg en 15 minutes, à proximité d'une piste cyclable sécurisée, de la forêt et de son parcours de santé, du circuit « Sur les bords de la Zorn », d'un étang, d'un

espace prévu pour devenir, à terme, un espace de loisir structurant pour le territoire etc...

La [gestion](#) de cette aire de camping-car sera confiée à un [opérateur privé](#) ce qui permettrait de bénéficier de la promotion du territoire qui sera faite par cet opérateur auprès de ses adhérents.

En 2024, la Collectivité lance la Maîtrise d'œuvre et le marché de gestion de l'aire attribué à [Camping-Cars-Park](#).



8 Service Animation Vie des Familles

En janvier 2024 un grand service à la population a été créé au sein de la Communauté de communes, le Service Animation Vie des Familles, qui intègre désormais les animations à la personne pour tous les âges de la vie : petite enfance, jeunesse, seniors et aidants, afin d'offrir des projets qualitatifs et adaptés.

Le Service Animation Vie des Familles (SAV Familles) est désormais piloté par le coordinateur jeunesse, également Chargé de Coopération Convention Territoriale Globale (CTG) depuis novembre 2023.

L'équipe encadrée est constituée d'une animatrice responsable du Relais Petite Enfance, de cinq animateurs jeunesse dont un alternant en apprentissage et un coordinateur à mi-temps, d'une coordinatrice Seniors. A cette équipe pourront venir s'ajouter des stagiaires ou des personnes en mission de Service Civique.

8.1 Petite enfance

Ouvert en septembre 2023, le Relais Petite Enfance (RPE) de la Basse-Zorn est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants du territoire situé à la résidence Les Vergers de Weyersheim.

Le RPE accompagne **105 assistants maternels agréés actifs**, au moins un mois dans l'année ; il est agréé et co-financé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Bas-Rhin.



8.1.1 Missions du RPE

- **Inform**er les familles sur les différents **modes d'accueil** et mise en relation de l'offre et de la demande (0/6ans) ;
- Délivrer une information aux parents et professionnels de l'accueil individuel en matière de **droit du travail** ;
- Offrir un cadre de **rencontres et d'échanges** des pratiques professionnelles ;
- Contribuer à la **professionnalisation** des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile ;
- Proposer des lieux d'animation en direction des professionnels de l'accueil.

Le RPE est animé par une professionnelle de la petite enfance à temps complet (éducatrice de jeunes enfants) depuis le 1^{er} juin 2023.

L'animatrice met en place des rencontres et des échanges avec des réunions à thème, des conférences et des activités d'éveil.

Elle organise également des permanences ou rendez-vous d'information pour les familles et professionnels.



Durant l'année 2024, première année d'exercice complète de la structure, le RPE de la Basse-Zorn s'est donné les moyens pour :

Échanger et Professionaliser les assistants maternels du territoire

Rencontres régulières avec les assistants maternels

58 Assistants maternels différents ayant participé aux activités du RPE au moins 1 fois dans l'année (soit 55% des professionnels inscrits sur la liste des agréments)

Écoute de leurs besoins lors des rencontres professionnelles et informations sur les activités du RPE

12 réunions mensuelles organisées à thèmes (détente, atelier culinaire, fabrication d'outils pédagogiques...)



Mise en place de formations professionnelles

14 assistants maternels partis en formation Sauveteur Secouriste Travail

10 assistants maternels sensibilisés à la Langue des Signes Françaises (LSF)

2 réunions de sensibilisation autour du handicap

2 conférences autour du sommeil et alimentation du jeune enfant à Gries



Démarche de bien-être et de bienveillance auprès des jeunes enfants accueillis auprès des professionnels de l'accueil individuel

85 animations d'ateliers d'éveil 0/6 ans organisées selon un planning trimestriel avec ou sans intervenant (éveil musical, éveil corporel, jeux sensoriels, spectacles...)



Droits et devoirs des assistants maternels

20 assistants maternels participants à une conférence animée par une juriste (avril 2024)

Soutenir la parentalité

Présence active des familles au sein du RPE

120 Familles différentes ayant participées aux informations collectives et individuelles

2 Café-Parents (spécial 3 /6ans) organisés autour de la gestion des émotions et la confiance en soi en 2024

Début de fréquentation des permanences pour une recherche d'un mode d'accueil ou pour un accompagnement dans l'appropriation du rôle de parent employeur

34 Familles renseignées sur les différents modes d'accueil du territoire et/ou en recherche accueil dont 25 demandes spécifiques (3 demandes avec des

horaires atypiques / 4 demandes pour un accueil en urgence / 18 demandes pour un accueil en périscolaire)

14 Parent-employeurs renseignés sur le contrat de travail ou le rôle d'employeur

Travailler en partenariat

- ✓ Avec la bibliothèque de Gries (animation de l'atelier Croq'livres) et la médiathèque du Trait d'Union de Weyersheim (événements ponctuels) a été développé pour des actions de lecture auprès du jeune public.
- ✓ Avec l'école de musique Intercommunale (éveil musical 0/3ans)
- ✓ Avec le Centre Ressources Petite Enfance et Handicap (CRPEH), un travail de sensibilisation a débuté auprès des professionnels
- ✓ Avec le service de la PMI de Bischwiller pour une continuité avec les futurs professionnels en demande d'agrément
- ✓ Avec l'EPHAD Maison d'accueil La Solidarité de Hoerdt et les résidents Les Vergers pour un échange intergénérationnel lors de jeux

En 2024, l'animatrice du RPE a intégré la Commission Jeunesse Communautaire de la Basse-Zorn. Deux élues de cette instance sont désormais référentes pour la petite enfance pour un suivi du pilotage du RPE, sur cette mandature il s'agit de Mesdames Myriam ARNOLD et Séverine KAMERER.

Ce comité de pilotage veille à la cohérence entre le contexte local et les orientations de la politique d'accueil petite enfance du territoire. Il y a trois rencontres par an.

Une grande importance était exprimée sur la présence régulière du RPE dans chacune des sept communes du territoire pour la programmation des animations, un [planning des ateliers d'éveil délocalisés](#) une fois par semaine est ainsi instauré et appliqué.

Eu égard au nombre peu élevé de rendez-vous lors des permanences délocalisées sur tout le territoire, il a été décidé de centraliser les permanences uniquement sur trois plages horaires au siège du Relais.

Il est à noter que le RPE a trouvé son public dès la première année de fonctionnement.

Un groupe actif d'une [trentaine de professionnels](#) de l'accueil individuel fréquente régulièrement les animations du relais.

Quant au sujet des familles, le Relais doit poursuivre ses efforts pour être davantage reconnu.

Le [guichet unique du RPE](#) a pour objectif d'éclairer et orienter les parents sur les différents modes d'accueil sur le territoire. Un travail avec les agents d'accueil des sept mairies est opérationnel afin de faciliter les démarches des familles.

8.1.2 Assistant maternel, garde à domicile : un métier à valoriser

Les places d'**accueil individuel** sur le territoire sont **en baisse depuis 2019**.

En effet, on dénombre la perte de 20 assistantes maternelles passant de 125 en 2019, à 105 en 2023.

Pour compenser les départs des professionnels, le Relais travaille à **valoriser le métier** d'assistant maternel pour le rendre plus attractif, favoriser le renouvellement, donner envie, et aussi pour **maintenir les professionnels** en poste dans de bonnes conditions (ex : Portes-ouvertes, enquêtes de satisfaction, nouvelles pratiques : initiation un mot un signe / portage / séances snoezelen...)

Le RPE se donne les moyens pour être le **pôle observatoire** de la petite enfance sur le territoire en affinant ses connaissances de l'offre d'accueil. Un travail avec les structures collectives (crèche, micro-crèches, garde périscolaire) est amorcé.

Au RPE, les assistants maternels, les gardes à domicile et les familles peuvent échanger sur leur pratique entre pairs avec une animatrice.

Les ateliers créatifs, d'éveil et activités motrices, chants et jeux libres proposés les matins trois fois par semaine offrent aux enfants la possibilité de s'éveiller et se socialiser en collectivité dans un espace ludique, créé et aménagé pour eux.

8.1.3 Actions à venir

Parmi les projets à développer sont les suivants :

- Réaliser une enquête de satisfaction ;
- Travailler en partenariat avec la PMI pour des actions de prévention ;
- Diversifier l'offre des ateliers en extérieur ;
- Proposer des temps d'échanges parents ;
- Réfléchir sur « comment accompagner davantage les familles dans leurs recherches de mode d'accueil » ;
- Travailler sur l'aménagement du nouvel local RPE, en effet, il avait été précisé que les locaux accueillant le RPE à la date de sa création en juin 2023 sont des locaux temporaires. Les missions du RPE ayant trouvé leur public, l'acquisition d'un local dédié à 100 % à la petite enfance est en cours et devraient être disponibles en septembre 2026, au Pôle Santé à Weyersheim.

8.2 Enfance

Si cette compétence est communale, le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales a permis à la Communauté de communes de faire vivre deux réseaux dédiés à l'enfance, par le biais de l'action du Chargé de Coopération CTG, également responsable du Service Animation Vie des Familles (SAVF).

Au-delà des rencontres organisées qui permettent à ces acteurs locaux d'enfin **se rencontrer collectivement pour évoquer leur quotidien**, ces instances permettent également de **mettre en œuvre des actions et projets mutualisés**.

8.2.1 Directions des structures périscolaires

Le réseau des Directions des structures périscolaires se réunit plusieurs fois dans l'année dans un cadre fixé par le rythme des **actions mutualisées menées**. L'ensemble des établissements sont représentés lors de ces échanges (Geudertheim, Gries, Hoerdt, Weitbruch et Weyersheim).

En 2024 a été initiée la première action des « Super-Héros de l'Anti-gaspillage alimentaire », une semaine thématique déployée en simultané dans l'ensemble des structures périscolaires du territoire.

L'objectif était, par le biais d'activités tout au long de la semaine, de **sensibiliser les enfants, mais également leurs familles**, sur l'importance du sujet. Cette première a connu un franc succès et la deuxième édition est d'ores et déjà à l'étude pour l'année 2025, avec les « Super-Héros de la Transformation » sur la thématique du tri des matériaux pour leur réutilisation.

Ces projets, à vocation écocitoyenne, sont menés en partenariat avec le Service Environnement de la CCBZ.

8.2.2 Directions des écoles

Le réseau des Directions des écoles du territoire se réunit également plusieurs fois à la Maison des Services dans l'année au rythme des sujets à traiter et des actions communes à mener. Il est vrai que les chefs d'établissement des écoles ont peu de temps pour s'investir davantage et que par conséquent les réunions sont moins nombreuses qu'avec les périscolaires.

Lorsque les sujets impliquent l'unique collège du territoire, le principal et son adjoint peuvent être invités à participer à une réunion.

En 2024, un projet sur la thématique du **harcèlement scolaire** a été discuté par le biais de **panneaux informatifs** à créer et à disposer à des endroits stratégiques dans les communes. Ces panneaux munis de QR Codes permettraient aux enfants, adolescents, mais également à leurs familles, de pouvoir trouver rapidement des informations et des contacts face à une situation rencontrée.

Par manque de temps des différents interlocuteurs, cette action n'a pas encore pu être mise en œuvre et sera revue en 2025.

Depuis trois ans maintenant, un [spectacle sur la thématique de l'environnement](#) est proposé à l'ensemble des classes de cours élémentaires des écoles (Geudertheim, Gries, Hoerdt, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim/Bietlenheim) en amont de l'événement écocitoyen annuel porté par la CCBZ, « La Basse-Zorn à l'An Vert ».

Cela a été le cas en juin avec l'accueil de la Compagnie DOUNYA de Strasbourg et son spectacle « Minute Papillon » où près de 450 élèves ont été accueillis pour l'occasion à la Salle du Trait D'union de Weyersheim.

En termes de perspectives, un projet de [formation complémentaire à la pratique du vélo](#) et à destination des classes de CM2 est en construction dans le cadre du [Savoir Rouler à Vélo](#) (SRAV) et en complément de l'action (piétonne et cycliste) déjà menée par le Centre de Prévention et d'éducation routière de la Basse-Zorn (CPER), dans les écoles maternelles et élémentaires.

Enfin, au chapitre des projets, un diagnostic enfance est en préparation dans le cadre de la CTG et sera déployé au courant de l'année 2025.

Les élus des communes du territoire en charge de l'enfance seront évidemment associés à ceux de la commission jeunesse dans la mise en œuvre de cette initiative.

8.3 Jeunesse

8.3.1 Activités et animations

[Séjour au sport d'hiver \(février 2024\)](#)

Les quinze jeunes du territoire de la Basse-Zorn ont encore une fois apprécié cette nouvelle édition du séjour en montagne.

Les actions d'[autofinancement](#) de la période carnavalesque ont très bien fonctionné avec une participation de l'ensemble du groupe sur plusieurs jours (distribution des tracts, bal des enfants, cavalcade...). Ces actions ont permis aux jeunes de [baisser le coût de leur séjour au prorata](#) du temps qu'ils ont passé sur les actions d'autofinancement.

L'année 2025 devrait voir émerger un nouveau projet de séjour hiver, certainement avec de nouveaux partenaires. Une communication sur le sujet sera faite en fin d'année.



Programmes d'activité des vacances

En parallèle du séjour et à chaque période de congés scolaires (hormis Noël), un [programme d'activités à la journée et à la carte est proposé](#).

Une fois de plus, cette programmation a connu un franc succès auprès des publics jeunes tout au long de l'année.



Les locaux Jeunes

Au nombre de quatre dans les communes de Geudertheim, Gries, Hoerdt et Weyersheim, ils servent le principe des [accueils informels et gratuits](#) sur le territoire et sont des endroits repérés où l'on peut aller à la rencontre des animateurs professionnels.

En 2024, celui de Hoerdt a été fermé pour les travaux importants réalisés au centre culturel, et une baisse de fréquentation générale a été constatée dans les autres.

Les usages des jeunes ont changé et il a fallu adapter leurs utilisations. Celui de Geudertheim est le local de base pour les activités de vacances, à Gries et Weyersheim des ateliers (jeux de rôle, Cosplays, Yu-GI-OH) et des soirées thématiques ont alors été déployées (Soirées Filles).

Des projets sont encore en gestation concernant ces infrastructures déployées et ouvertes sur le territoire comme le projet de création d'une structure de type Fablab (laboratoire local pour expérimenter la fabrication numérique).

8.3.2 Actions collectives et partenariats

Semaines Multisports en partenariat avec l'Alliance Sport Alsace (ASA) pendant les vacances de printemps et d'automne

Il s'agit d'une semaine sur la thématique des Jeux Olympiques qui s'est déroulée du 22 au 26 avril.

Cette semaine d'animations sportives a une nouvelle fois rencontré un franc succès auprès des adolescents du territoire âgés de 9 à 13 ans puisque le stage affichait complet.

Les jeunes ont à nouveau eu la possibilité de [rencontrer les joueurs professionnels](#) du club de basket-ball, ils ont été invités à un [match à domicile](#) suite à cette semaine thématique et surtout les familles ont pu profiter d'une [semaine d'animation](#) en demi-pension [attractive financièrement](#), à 50 € en formule avec repas de midi.

L'équipe d'animation de cette semaine sportive, composée de jeunes en formation BPJEPS de l'ASA et de services civiques, d'une responsable technique de l'ASA, d'un animateur professionnel de l'AJBZ détaché ainsi qu'une volontaire du réseau de l'animation jeunesse, renforce ses compétences à chaque édition, grâce notamment à la stabilité de ses membres.

En définitive, 39 enfants ont été accueillis sur la semaine dans des conditions très agréables pour les jeunes comme pour l'encadrement.

Lors des vacances d'automne en octobre dernier, ce sont 40 enfants âgés de 9 à 13 ans qui ont participé à cette nouvelle semaine multisports de l'année. Notre cahier des charges est toujours respecté, et inclus notamment une rencontre et des échanges avec l'équipe de joueurs professionnels de l'ASA, ainsi qu'une invitation à un match de championnat de l'équipe professionnelle.

Notre dernière remarque sur la méthode de travail a été entendue et nos réunions sont plus régulières.

Nous commençons également à voir ce partenariat porter ses fruits sur le public jeunes et retrouvons certains préadolescents sur les activités de l'animation jeunesse et inversement.

Une activité « self défense » sur cette semaine a touché le jeune public, après en avoir parlé dans leurs écoles respectives, l'animation jeunesse a été sollicitée pour une proposition d'intervention autour de l'estime de soi et de la self défense pour des CM2.

Trois écoles sont d'ores et déjà intéressées (Hoerdt, Weitbruch et Weyersheim), le déploiement de ces actions dans les écoles se fera au courant de l'année 2025.



Des séjours tout au long de l'année

Les camps sont une autre manière d'aider les jeunes à grandir et l'AJBZ a toujours souhaité en proposer à ses publics.

En hiver, le séjour à la montagne et en été le Raid Aventure (dernière édition), La Japan Expo et le Pamina Camp ont été réalisés.

Cette offre permet d'[élargir le panel](#) des jeunes participants aux actions et activités jeunesse et représente [un des piliers de notre offre de loisirs](#), même si l'on constate que la « colonie de vacances » n'est plus autant prisée qu'auparavant.

En 2025, le Raid Aventure sera remplacé par un nouveau séjour quelque part en France puisque l'ensemble des partenaires ont décidé de mettre un terme à cette thématique.

Actions au Collège Baldung Grien

L'établissement a changé de Principale en la personne de Mme Patricia KARL depuis la rentrée scolaire 2024/2025.

L'AJBZ est toujours présente au [Conseil d'Administration](#) (CA) du collège et au [Conseil de Vie Collégienne](#) (CVC), instances servant à viser et à aider au montage de projets des collégiens dans leur établissement.

Une autre instance est remise en route, le [CESCE](#) (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement), où nous avons pris place le 16 décembre dernier afin de proposer nos outils pédagogiques pour les classes et nos différentes interventions au sein du collège.

Comme chaque année scolaire, un [outil](#) est déployé [par niveau](#) comme « La bête noire » pour les 6^e, des modules de « Non à la Haine » pour les 5^e, « Démo'pratiques » pour les 4^e, « Kest'en sexe » pour les 3^e.

Le collège a été également autonome sur l'exposition « tous migrants » que la FDMJC ALSACE lui a mis à disposition.

En plus de ces interventions ont été réalisés des créneaux de présence les mardis et vendredis pour animer un atelier jeux de société à la pause médiane.

Ces rendez-vous sont importants afin de rester au contact des publics cibles de la structure jeunesse et conserver de bonnes relations avec le corps enseignant.

Enfin, le collège reste un partenaire idéal pour relayer la communication des autres actions menées à l'année.

Partenariat avec la Mission Locale Alsace du Nord (MLAN)

En 2024 a été confiée au SAVF l'ensemble de la relation avec la MLAN, qui comporte plusieurs sujets bien distincts :

- Le dispositif « S'engager c'est Permis », qui permet à des jeunes adultes suivis par la MLAN de pouvoir se faire financer une partie du permis de conduire en échange d'actions bénévoles ;
- La relation avec les jeunes du territoire suivis par la MLAN pour favoriser pour certains des stages en immersion, des projets collectifs ou encore d'en accueillir en service civique au sein de la structure jeunesse ;
- Le suivi du financement obligatoire de l'EPCI des jeunes issus du territoire accueillis et suivis dans un parcours d'engagement par la MLAN.

Cette année un projet de marche nocturne a été réalisé par un groupe de jeunes de la MLAN et encadré par deux animateurs de l'AJBZ.



Festivités du Carnaval de Hoerdt

Chaque année, l'animation jeunesse est impliquée dans cet événement hoerdtois sur deux actions : Le Carnaval des enfants et la Cavalcade qui se sont respectivement déroulés les 2 et 4 mars 2024.

Ces deux événements représentent de belles actions d'autofinancement pour les jeunes et nos animateurs volontaires qui partent en séjour pour les uns et en week-end d'intégration pour les autres, puisque les bénéfices réalisés leur sont reversés en fonction de leurs heures de présence effective.

Le Carnaval des Enfants est délocalisé sous chapiteau depuis le démarrage des travaux au Centre Culturel de Hoerdt dont l'association est l'organisatrice. L'AJBZ agit ici en tant que partenaire dont l'objet est la gestion globale de la manifestation (programmation artistique, gestion technique, accueil, gestion de la buvette et du stand de crêpes).

Malgré ces conditions sous chapiteau, l'événement a encore connu un franc succès auprès des familles du territoire.

La Cavalcade du mardi gras représente le temps fort majeur de ces festivités avec ce défilé de chars que l'on ne présente plus. Le travail de l'animation jeunesse consiste à proposer une buvette sur la Place du Marché, au cœur même de cette grande fête.

Tout s'est parfaitement déroulé et les jeunes et animateurs qui ont participé ont pu récolter des sommes intéressantes pour le financement de leurs projets respectifs.

Le rendez-vous est d'ores et déjà donné l'année prochaine pour reconduire ces deux actions.

Fête de l'été et de la Musique à Hoerdt

L'AJBZ a à nouveau été sollicitée par la Municipalité organisatrice pour participer à l'organisation de la fête de l'été et de la musique qui s'est déroulée le 21 juin.

Cette seconde édition a une fois de plus mis en valeur les chorales des écoles, du collège et les ensembles de l'école de musique intercommunale notamment.

Deux aspects nous avaient été proposés :

- La mise en œuvre d'une **action d'autofinancement** dans le cadre du projet de séjour à la Japan Expo, par l'organisation de la préparation, la vente et le service des tarte flambées ;
- Une **aide à l'organisation générale de l'événement** (montage et démontage des infrastructures sur site, sonorisation, logistique générale et animation micro).

Une reconduction est prévue pour 2025 et cette action d'autofinancement intéressante sera à nouveau proposée aux publics inscrits pour des séjours.



Partenariat avec le 54^e régiment de transmission d'Oberhoffen-sur-Moder

Suite à une sollicitation de la municipalité de Gries, dans le cadre de ses relations avec cette caserne et s'appuyant sur le souhait du milieu militaire de communiquer sur les métiers que l'armée peut proposer, une première rencontre a été organisée en mairie.

Ces échanges intéressés ont provoqué la mise en œuvre de **deux actions partenariales** durant les congés scolaires du printemps et de l'automne.

Une première journée d'activité en lisière de la forêt de Gries, et une seconde à la caserne militaire d'Oberhoffen.

Les animations, informations et jeux ont été coanimés par des animateurs et des soldats tout au long de ces deux journées qui ont connu un franc succès auprès des adolescents filles et garçons.

Une reconduction de ces actions sera discutée en 2025.



Réseau d'animation volontaire

Depuis 2008 l'AJBZ fait vivre un réseau de jeunes bénévoles en proposant aux jeunes qui grandissent de passer de l'autre côté de la barrière de l'animation. En contrepartie de leur **engagement bénévole** offert à nos publics au sein de cette instance, leur **formation BAFA** (voire BAFD) est **financée par la CCBZ**.

En 2024 l'AJBZ a pu compter sur la présence active d'une **quinzaine de volontaires** du territoire.

Cette instance permet à des jeunes de découvrir l'animation en tant qu'acteur mais leur donne aussi l'occasion de prendre encore plus confiance en eux pour la suite de leur vie.

Leur présence permet également de déployer les équipes professionnels/volontaires et donc d'élargir encore l'éventail de nos propositions à chaque saison.

Trois temps de concertation et d'échanges sont organisés chaque année :

- La réunion de présentation de saison en septembre ou octobre ;
- Le week-end d'intégration en janvier ;
- La réunion de préparation de l'été en juin.

8.3.3 Le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)

Cette [instance politique et citoyenne](#) créée en 2016 est renouvelée par mandats de deux ans.

En 2024, le CIJ a encore été très actif en termes d'actions avec :

- Un [projet photo](#) en partenariat avec le service Seniors et dans le cadre d'un projet financé par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Les [Paniers pour l'Ukraine](#) avec une action auprès des commerces de proximité du territoire et à vocation de financer de l'aide aux victimes de la guerre ;
- Un [goûter musical](#) à la MAPAD de Hoerdt ;
- L'organisation de la cinquième [marche solidaire](#), cette fois-ci à Weyersheim, et dont les bénéfices de l'opération ont été reversés à l'association humanitaire « Zazakely, Enfants de Madagascar ».

En parallèle de ces actions, le CIJ se réunit toujours de manière périodique dans la salle du Conseil de la Maison des Services.

En novembre 2025, le CIJ sera renouvelé pour deux nouvelles années de mandat.

8.4 Seniors

La Coordination séniors est un axe retenu dans le cadre du projet de territoire de la collectivité, approuvé en janvier 2020. Les actions de [prévention de la perte d'autonomie](#) et de [soutien aux aidants](#) ayant un caractère collectif ont démarré en 2021 avec le recrutement d'une coordinatrice seniors.

Les missions de la coordination seniors sont :

- Elaborer, coordonner et animer un plan d'actions de prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants à destination des seniors et aidants du territoire : renforcer le lien social, mieux prévenir la perte d'autonomie, favoriser le maintien à domicile, développer l'aide aux aidants et participer aux instances locales ;
- Développer l'offre d'actions collectives à destination des séniors vivant à domicile ;
- Développer l'offre d'actions collectives d'aide aux aidants pour soutenir les proches aidants des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap ;
- Mobiliser les partenaires (CCAS, EHPAD, Résidence séniors, clubs des aînés, CeA, plateforme d'accompagnement et de répit, centre d'information ...), les financeurs ainsi que les participants séniors ou aidants.

8.4.1 Programmes d'activités seniors et aidants

Les deux programmations ont encore connu une belle réussite et un engouement croissant auprès des publics concernés.

272 seniors âgés de 60 à 87 ans ont participé aux deux programmations semestrielles des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

41 aidants âgés de 59 à 76 ans ont pu bénéficier d'actions collectives de répit et d'accompagnement sur leur capital santé, leur bien-être et la qualité de leur environnement de vie pour prévenir leur isolement et leur épuisement.

Les actions collectives à destination des 60 ans et plus et des proches aidants sont reconduites pour l'année 2025 avec le soutien financier de la Collectivité Européenne d'Alsace et ses partenaires réunis en Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CNSA, MSA Alsace, CARSAT Alsace-Moselle, ARS Grand-Est).

8.4.2 Partenariats

Partenariat avec Le Comité Régional EPGV Grand Est (EPGV67)

Durant l'année 2024, la Communauté de communes de la Basse-Zorn en partenariat avec le Comité Régional Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV) Grand-Est, a proposé aux 60 ans et plus de participer à un [Tour de France en pédalier](#) en présentiel et à domicile pour découvrir 12 régions de France avec une gazette hebdomadaire des régions et de pratiquer de la gymnastique douce avec une éducatrice sportive.

Le coût de ce programme destiné aux seniors de la Basse-Zorn a été pris en charge par la Collectivité Européenne d'Alsace, et proposé gratuitement aux participants.

Le Tour de France en pédalier s'est tenu du 19 septembre au 19 décembre à l'Espace la Forêt à Gries et 14 seniors ont participé aux séances.



Projet culture et solidarité avec le Conseil Intercommunal des Jeunes

Dans le cadre de l'appel à projets culture et solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace, les jeunes conseillers du CIJ, accompagné par une conseillère communautaire de la commune de Hoerdt, de l'animatrice jeunesse de la CCBZ, de la coordinatrice seniors de la CCBZ et d'un photographe, sont allés [à la rencontre de cinq aînés du territoire](#), à leur domicile, pour découvrir leur expérience de vie et leur histoire.

Cette action nommée « Tu veux ma photo ? » a favorisé la [rencontre des jeunes du CIJ](#) et d'[aînés isolés](#) dans la découverte de nouveaux points de vue et le partage d'une [expérience unique](#) avec le [photo-dialogue](#).
Une [exposition](#) s'est déroulée du 2 mai au 2 juillet 2024 à la Maison des Services.



Partenariat Atout Age Alsace, atelier bienvenue à la retraite

Du 8 novembre au 13 décembre, en partenariat avec l'association Atout Age Alsace, [6 séances](#) se sont déroulées à la résidence Les Vergers de Weyersheim, à destination des pré-retraités et des nouveaux retraités.

Le déroulé du programme était de [comprendre les changements](#) associés au passage à la [retraite](#), d'ouvrir des pistes pour construire [un projet de vie épanouissant](#) et en cohérence avec leurs besoins, leurs capacités et leurs envies. [17](#) seniors âgés de 60 à 68 ans ont participé.



8.4.3 Réseau des CCAS

Rencontre annuelle des CCAS de la Basse-Zorn

En 2024, la création d'un [réseau de rencontre de l'ensemble des CCAS](#) des communes de la Basse-Zorn a été lancée dans une dynamique de réseau intercommunal afin d'échanger sur le fonctionnement des CCAS, de recenser leurs besoins, de remonter leurs difficultés, de les informer sur la politique séniors de la Basse-Zorn, ou encore sur les dispositifs de prévention et d'aides à domicile en Alsace du Nord, avec [l'intervention de professionnels du secteur du médico-social](#). La première rencontre a eu lieu le 5 novembre avec l'intervention de l'association 2APA, proposant des services à la personne et spécialisée auprès du public fragile (personnes âgées et/ou en situation de handicap) pour présenter le dispositif du baluchonnage à destination des aidants. 18 membres des CCAS des communes étaient présents avec l'équipe 2APA. Une nouvelle rencontre est prévue courant novembre 2025.

8.4.4 Evènement

Les Guinguettes seniors itinérantes

Dans le cadre du projet de territoire, en 2024 [deux guinguettes](#) ont été organisées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn, le dimanche 7 avril à [Weitbruch](#) et le dimanche 17 novembre à [Gries](#), réservées aux 60 ans et plus vivant sur le territoire exclusivement. Les guinguettes itinérantes se déroulent deux fois par an, allant de communes en communes.

Les objectifs sont de créer des [temps festifs](#), de [convivialité](#) entre les sept villages en favorisant le [lien social](#) afin qu'ils se retrouvent lors d'un événement dansant intercommunal.

Les deux guinguettes ont rassemblé [256](#) séniors âgés de 64 à 87 ans.

Deux prochaines éditions sont attendues en 2025, le 6 avril à Kurtzenhouse et le 16 novembre à Hoerdt.



Ateliers numériques inclusifs

Dans le cadre de l'inclusion numérique, des ateliers gratuits ont été proposés à tous les publics en collaboration avec ORANGE DIGITAL CENTER, centre d'accompagnement et de développement des compétences numériques d'octobre à décembre dans les communes de Hoerdt, Weyersheim et Kurtzenhouse.

L'objectif était de **sensibiliser et d'informer** les personnes aux **bons usages du numérique** et de les accompagner en les familiarisant avec les nouvelles technologies.

En 2024 ont été abordées les thématiques suivantes :

- Débuter avec son smartphone ;
- Sécuriser ses données ;
- Garder le lien avec WhatsApp.

30 seniors âgés de 60 à 87 ans ont participé à ces trois sessions. Une reconduction est prévue pour l'année 2025 à Weitbruch et Geudertheim sur les mêmes thématiques.



Rapport d'activités 2024

Communauté de communes de la Basse-Zorn
34, rue de La Wantzenau – 67720 HOERDT
www.cc-basse-zorn.fr